

Plan d'activité 2022-2024 du Groupe BEI



Groupe
Banque européenne
d'investissement

Plan d'activité 2022-2024 du Groupe BEI

Plan d'activité 2022-2024 du Groupe BEI

© Banque européenne d'investissement, 2022.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.

Vous pouvez aussi contacter le bureau d'information à l'adresse info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
info@eib.org
www.eib.org
twitter.com/eib
facebook.com/europeaninvestmentbank
youtube.com/eibtheubank

Clause de non-responsabilité

Le Plan d'activité 2022-2024 du Groupe BEI a été approuvé par le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement (BEI) le 15 décembre 2021. Le présent document contient des informations, et notamment des prévisions et des projections financières, qui étaient valables au début du mois de décembre 2021, mais qui sont susceptibles de présenter des écarts par rapport aux données réelles pour 2021.

Pour des raisons de confidentialité, certaines informations ont été retirées de la présente version destinée au public.

Imprimé sur du papier FSC®.

La BEI utilise du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), parce qu'il est fabriqué par des personnes qui aiment les arbres.

Le FSC soutient une gestion des forêts de la planète qui allie respect de l'environnement, utilité sociale et viabilité économique. Nous le savons tous : lire, c'est bon pour nous. C'est bon aussi pour la planète, mais pas sur n'importe quel papier.

Table des matières

Résumé analytique	1
1. Décisions du Conseil d'administration de la BEI	8
2. Perspectives économiques	10
3. Additionnalité et impact	15
Des défis stratégiques en constante évolution	15
Promouvoir les objectifs et les priorités stratégiques de l'UE	16
4. Financements et services de conseil	27
Programme de financement – Vue d'ensemble	27
Objectifs de politique publique	29
BEI – Activité au sein de l'UE	31
BEI Monde – Extérieur de l'UE	36
Activité du FEI	42
Coopération avec la Commission européenne et d'autres partenaires	44
Services de conseil	45
5. Viabilité financière	48
Collecte de ressources, relations avec les investisseurs et notes de crédit	48
Gestion des risques	50
Planification financière	52
Planification budgétaire pour 2022	52
6. Notre façon de travailler	53
Gérer les effectifs et répondre aux besoins	53
Gouvernance	56
Un Groupe BEI responsable	57
7. Tableau des indicateurs du Groupe BEI	60
8. Tableaux des indicateurs et statistiques de la BEI	61
Glossaire et acronymes	64

Résumé analytique

- I. L'importance et la pertinence de la Banque européenne d'investissement ont été réaffirmées à mesure que l'économie mondiale ressentait l'onde de choc due à la pandémie de COVID-19. Le Groupe BEI a été l'un des piliers majeurs de la riposte de l'Union européenne (UE) face à la pire récession économique depuis la Seconde Guerre mondiale. **La réponse du Groupe BEI à la pandémie de COVID-19** a été rapide et vaste ; l'accent a été mis sur le maintien de l'offre de crédit dans l'UE, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), mais une contribution essentielle a également été apportée à la mobilisation de l'Équipe Europe face à la pandémie au-delà de l'UE.
- II. À la demande des dirigeants de l'UE, la BEI a établi le **Fonds de garantie européen (EGF pour European Guarantee Fund)**, qui a nettement accru le volume de financements à plus haut risque du Groupe BEI, avec pour objectif d'alléger les contraintes en matière de crédit et d'assurer les mêmes conditions dans l'UE pour les programmes de soutien face à la crise quelle que soit leur taille. Le Groupe a en outre multiplié ses financements dans les sciences de la vie et la santé afin de faciliter l'arrivée de nouveaux vaccins et traitements disponibles sur le marché mondial et de renforcer la résilience des systèmes de santé de l'UE. Malgré la riposte à la pandémie, le Groupe BEI a continué à montrer ses ambitions et ses capacités en tant que **banque européenne du climat**, combinant sa réponse pendant et après la crise avec un rôle porteur de transformation, qui est un facteur clé pour la concrétisation de la neutralité carbone et la durabilité environnementale.
- III. Les efforts sans précédent qui ont été déployés tant dans l'UE que dans le reste du monde pour protéger l'économie réelle des effets des mesures de confinement dues à la pandémie ont atténué sensiblement le ralentissement conjoncturel. Néanmoins, la récente reprise économique demeure fragile. Les investisseurs sont nombreux à avoir reporté ou revu à la baisse leurs projets d'investissement durant la pandémie. **La croissance de l'investissement, soutenue par des réformes de fond, est aujourd'hui nécessaire pour combler les retards structurels, promouvoir une reprise durable, maintenir l'emploi et combler les déficits d'investissement à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE.**
- IV. Le Groupe BEI a fait la preuve de sa flexibilité en apportant des solutions financières adaptées aux situations de crise. **Fort de son savoir-faire sans équivalent, le Groupe BEI est particulièrement bien placé pour faire en sorte que ses interventions s'inscrivent en complémentarité** de la vaste réponse à long terme de l'UE à la crise sanitaire dans le cadre de [Next Generation EU](#) et du soutien des États à l'investissement public. Il adapte déjà son rôle en mettant l'accent sur les domaines qui font sa force afin de s'associer

aux États membres de l'UE pour mettre en œuvre une réponse large visant à appuyer une transition durable.

V. **Le Plan d'activité 2022-2024 du Groupe se fonde sur le savoir-faire technique et financier sans équivalent du Groupe BEI.** Il s'articule autour de quatre axes :

- i. le solide déploiement de ressources du Groupe BEI dans des domaines revêtant une importance stratégique pour l'Union européenne,
- ii. l'optimisation de l'additionnalité et de l'impact du Groupe BEI à la faveur d'une augmentation progressive des activités à plus haut risque en risques propres et des activités de conseil,
- iii. le maintien de la viabilité financière à long terme du Groupe BEI,
- iv. la consolidation de la façon dont le Groupe travaille.

VI. **L'additionnalité et l'impact représentent les éléments centraux** de la mission du Groupe BEI visant à remédier aux défaillances du marché et aux déficits d'investissement. Le programme de financement pour 2022-2024 décrit comment le Groupe BEI entend relever ses ambitions pour soutenir la transition climatique, investir dans une reprise durable et remédier aux **déficits d'investissement structurels** les plus aigus en rapport avec la transition écologique et numérique et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

VII. Compte tenu de l'évolution actuelle de certains segments des marchés des capitaux et des marchés bancaires, le principal défi du Groupe BEI en matière de prospection est de trouver des moyens d'orienter l'important volume de liquidités sur le marché vers des projets à fort impact. Comme indiqué à la [section 2](#), l'enquête du Groupe BEI sur l'investissement et le financement de l'investissement menée en 2021 auprès de 12 500 entreprises de l'UE a mis en évidence que l'« incertitude » (incertitude macro-économique, incertitude technologique et, souvent, insécurité réglementaire) était considérée comme un obstacle majeur à l'investissement. À cela se sont ajoutés des niveaux de « levier » élevés (souvent une conséquence de la pandémie) et des fragilités structurelles, comme la faiblesse relative des marchés des capitaux de l'UE, qui ont exacerbé le problème de l'insuffisance de l'investissement global.

VIII. **Le mode d'exécution des activités du Groupe continuera à être adapté** afin d'accompagner l'évolution de la demande du marché. Du fait de l'introduction, en 2009, du concept d'activités spéciales dans ses statuts, la BEI a été en mesure d'accepter un profil de risque supérieur à celui qu'elle admet généralement et a nettement accru son soutien au moyen de produits à plus haut risque grâce à une multitude de mandats et en particulier au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Dans le cadre des mandats relevant du budget de l'UE, le Groupe BEI a pu se familiariser avec la mise au point et la gestion de produits ainsi que d'activités à plus haut risque, qui ont représenté près de 30 % du volume de ses opérations ces dernières années. Ces produits

à plus haut risque constituent un instrument sans équivalent pour permettre à la Banque de cibler des besoins spécifiques du marché et conférer un impact et une additionnalité élevés à son action. Le Plan d'activité prévoit **une augmentation progressive de la prise de risque de la BEI en risques propres** pour compenser l'activité des mandats de petite taille. Cela aidera le Groupe BEI à continuer à œuvrer dans toute l'Europe et à renforcer sa présence à l'extérieur de l'UE conformément aux attentes.

- IX. Le Groupe renforcera son offre de produits financiers et de conseils pour répondre à l'évolution des besoins du marché, ce qui nécessitera d'apporter des modifications dans sa culture, ses procédures et ses outils. Ces changements, conjugués à une prise de risque ciblée et à une utilisation optimisée du volant de capitaux de la BEI, permettront au Groupe BEI de **renforcer sa complémentarité**, non seulement avec d'autres ressources publiques (comme celles de la facilité pour la reprise et la résilience de l'UE), mais aussi avec des bailleurs de fonds commerciaux, pour mobiliser des investissements en Europe là où il joue un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de croissance de l'UE, s'agissant notamment du financement de la lutte contre les changements climatiques et du soutien à l'innovation.
- X. Les instruments de dette à plus haut risque, qui sont assortis de durées plus longues, ciblent non seulement des clients du secteur privé (entreprises et banques) mais aussi des clients du secteur public dans des pays moins bien notés. La BEI reste un acteur majeur pour mobiliser des projets d'investissement infra-étatiques requérant des durées de prêt plus longues. Partant, elle continue de jouer un rôle important en remédiant aux déficits d'investissement dans des secteurs comme le logement social, les petites entreprises de services collectifs, les transports publics, les transports durables et l'éducation.
- XI. Le programme de financement sera mis en œuvre **conformément aux politiques et stratégies approuvées par le Conseil d'administration**, en particulier la [Feuille de route de la banque du climat](#) et le [document d'orientation sur les activités relevant de la cohésion](#), ainsi que d'autres documents clés tels que les politiques de prêt dans les secteurs de [l'énergie](#) et des transports et le cadre de durabilité environnementale et sociale. L'égalité entre les hommes et les femmes étant un aspect important de sa mission, le Groupe BEI redoublera ses efforts pour mobiliser des fonds et accroître leur effet de levier à l'appui de l'investissement sexospécifique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. Le [plan d'action en matière d'égalité hommes-femmes](#) pour 2022-2024 prévoit la mise au point de produits financiers spécifiques pour faciliter l'entrepreneuriat et l'emploi des femmes ainsi que leur accès à des postes de direction.
- XII. Le 22 octobre 2021, le [Conseil européen](#) a invité « la Banque européenne d'investissement à étudier des moyens d'accélérer les investissements dans la transition énergétique, dans le cadre de son volant de capitaux actuel, en vue de réduire les risques de perturbation à l'avenir et de répondre aux ambitions de l'Europe en matière de connectivité mondiale ». Le présent Plan d'activité répond à cette demande des

dirigeants européens de relever les ambitions dans les domaines de l'action en faveur du climat, des énergies et des infrastructures durables et de la connectivité mondiale, en optimisant l'utilisation des ressources en capital dont dispose la BEI.

- XIII. Il faut accélérer les investissements liés au climat. Les scientifiques observent des changements dans le climat de la Terre dans toutes les régions et dans l'ensemble du système climatique, selon le [dernier rapport en date du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#). La fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes ne cessent d'augmenter, comme en témoignent la sécheresse et les incendies récents en Europe du Sud, en Russie et en Amérique du Nord, ainsi que les graves inondations en Europe occidentale, en Afrique et en Asie, et confirment que **la lutte contre les changements climatiques** est l'enjeu mondial décisif de notre époque. Le Groupe BEI reste ferme dans sa volonté d'intensifier ses efforts pour mobiliser des financements concourant au soutien à **l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale**¹.
- XIV. L'innovation est un vecteur de compétitivité, de protection du climat et de développement, mais il subsiste un important déficit d'investissement structurel au sein de l'UE dans les domaines de **l'innovation et de la transformation numérique**. Ce déficit, mis en évidence lors de la pandémie, pourrait se creuser durant la reprise. Il est de la plus haute importance pour la BEI de préserver et renforcer l'autonomie de l'Europe dans les technologies essentielles et de soutenir la transformation technologique des entreprises européennes tout en accélérant la transition numérique. La transformation numérique permettra d'accroître la résilience et doit être opérée en mettant l'accent sur la productivité, par la création de synergies et l'amélioration des services, par exemple. Il est également nécessaire d'investir massivement dans le développement et le déploiement à grande échelle de technologies nouvelles et perfectionnées sobres en carbone pour réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie.
- XV. La **politique de cohésion de l'UE** est au cœur des opérations de la Banque depuis sa création et consacrée dans ses statuts. Dans le cadre de la nouvelle politique de cohésion de l'UE pour la période 2021-2027, la contribution du Groupe BEI à la cohésion économique, sociale et territoriale continuera de soutenir les pays et régions touchés par les disparités de développement au sein de l'UE. Les incidences asymétriques de la pandémie rendent d'autant plus nécessaire le maintien des efforts en matière de cohésion. Au titre de son nouveau document d'orientation sur les activités relevant de la cohésion pour la période 2021-2027, le Groupe BEI accroîtra ses opérations concourant à cet objectif et prévoit de consacrer 40 % des financements qu'il accorde dans l'UE à des régions relevant de l'objectif de cohésion en 2022 (pour parvenir à 45 % d'ici 2025), dont 20 % à des régions moins développées (23 % d'ici 2025). La contribution du Groupe BEI au **mécanisme pour une transition juste** de l'UE constitue un pont

¹ Dans ce contexte, la Banque mettra également en œuvre sa [politique de prêt dans le secteur des transports telle que révisée](#).

important entre les deux principaux objectifs transversaux du Groupe que sont l'action en faveur du climat et la cohésion.

- XVI. L'UE est confrontée à des **problématiques de développement** urgentes et complexes liées à sa coopération au développement à l'échelle mondiale et à ses partenariats internationaux, parmi lesquelles la crise climatique et la grave remise en cause de la réalisation des ODD par la pandémie. L'instabilité politique, les préoccupations de sécurité et les migrations pourraient encore aggraver ces difficultés. Une réponse concertée et ambitieuse de l'UE est justifiée et devrait être soutenue par des ressources et instruments financiers appropriés.
- XVII. En réponse aux pourparlers officiels sur le processus de renforcement de l'architecture financière européenne pour le développement (AFED) et aux conclusions du Conseil de juin 2021, le Conseil d'administration de la BEI a donné son aval au concept de **branche de la BEI spécialisée dans le développement**, dont le lancement est intervenu le 1^{er} janvier 2022. La nouvelle branche s'appellera BEI Monde. Cet ajustement institutionnel permettra au Groupe BEI de mieux soutenir la réalisation des objectifs de l'UE en matière de développement et de coopération internationale. La branche apportera une contribution clé aux objectifs de renforcement de l'autonomie stratégique de l'UE et de la coopération multilatérale.
- XVIII. Les activités menées par la Banque hors de l'UE seront regroupées au sein de cette nouvelle branche. Le Plan d'activité 2022-2024 du Groupe BEI prend en compte les activités de BEI Monde et définit un cadre pour son programme annuel d'activités ainsi qu'un point de départ pour son action dans le cadre d'une stratégie de long terme. Si l'éventail des activités reste principalement centré sur des domaines où la BEI peut apporter une valeur ajoutée, la réorganisation en renforcera l'impact. La Banque déploiera son savoir-faire et son expérience plus efficacement hors de l'UE dans des domaines prioritaires comme le climat, la santé et la transformation numérique. Elle renforcera sa présence locale et adaptera ses produits et ses modèles économiques aux besoins locaux. Elle intensifiera sa coopération avec les institutions partenaires afin de conférer à l'action de l'UE un plus grand impact sur le développement dans le cadre de [l'Équipe Europe](#), et ce au titre des mandats relevant de **l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) – Europe dans le monde**. La Banque mettra à profit plus de 30 années d'activité dans plus de 140 pays hors de l'UE.
- XIX. Les travaux de programmation conjointe en cours de la Commission européenne serviront de base à la définition des priorités géographiques des activités menées par la BEI hors de l'UE. Pour ce qui est de l'éventail des activités, le Plan d'activité prévoit, à l'instar de la mise en œuvre des activités du Groupe BEI dans l'UE, une transition vers une plus grande prise de risque de la BEI en risques propres et une intensification des services d'assistance technique et de conseil qui faciliteront la prospection des projets,

accéléreront la mise en œuvre et renforceront l'impact. Pour plus de détails, se reporter à la [section 4](#).

- XX. Le Conseil européen a invité le Groupe BEI à optimiser l'utilisation de son volant de fonds propres actuel et à **soutenir les ambitions de l'Europe en matière de transition écologique mondiale, tout particulièrement les énergies et infrastructures vertes et durables, et en matière de connectivité et de transformation numérique**. En réponse, le Plan d'activité prévoit également la création du **mécanisme à l'appui des initiatives de l'UE relatives à la transition écologique et à la connectivité à l'échelle mondiale**, de portée géographique mondiale.
- XXI. La transition écologique et le programme de connectivité de l'UE à l'échelle mondiale sont déterminants pour renforcer la résilience et la compétitivité à long terme de l'Europe. Ces enjeux se retrouvent dans le discours sur l'état de l'Union prononcé le 15 septembre 2021 par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, qui a appelé de ses vœux une initiative en matière de connectivité [« Global Gateway »](#) de nature à consolider la position de l'Europe dans le monde. Les investissements dans la transition écologique, la transformation numérique et la connectivité à l'échelle mondiale sont bénéfiques pour les partenaires de l'UE et pour la compétitivité et la résilience de celle-ci. Au regard des initiatives mises en place par d'autres puissances économiques, la connectivité mondiale de l'UE vise à offrir un modèle différent de partenariat et de gouvernance.
- XXII. La BEI dispose d'une expertise financière et sectorielle sans pareil en matière de prospection et de mise en œuvre de projets à fort impact et revêtant une importance stratégique ainsi que d'une gouvernance relevant entièrement de l'UE. Ainsi, elle joue naturellement un rôle clé dans cette initiative emblématique de l'Équipe Europe et est en pourparlers avec la Commission sur la manière de renforcer encore sa contribution, notamment au moyen du mécanisme de l'UE visant à appuyer la transition écologique et la connectivité à l'échelle mondiale ainsi que d'un soutien renforcé au titre du mandat de l'IVCDCI.
- XXIII. Les investissements garantis par des États vont jouer un rôle crucial pour la connectivité et la transition écologique mais, in fine, les besoins d'investissement ne pourront être satisfaits qu'en mobilisant des investissements du secteur privé à une échelle suffisante. Le mécanisme proposé à l'appui des initiatives de l'UE relatives à la transition écologique et à la connectivité à l'échelle mondiale viendrait compléter les interventions de la Banque au titre de l'IVCDCI avec un instrument axé sur le secteur privé permettant au Groupe BEI de soutenir les ambitions de l'UE.
- XXIV. Le soutien aux priorités stratégiques de l'UE et la coopération avec d'autres institutions, la Commission européenne en particulier, resteront également au centre des préoccupations du Groupe pour la mise en œuvre des **mandats de l'UE** relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. De surcroît, le Groupe BEI reste prêt à répondre

aux appels éventuels qui pourraient émaner des dirigeants de l'UE en fonction de l'évolution du programme d'action européen.

- XXV. Le Groupe BEI continue de jouer un rôle majeur dans la réussite des instruments financiers financés sur le budget de l'UE, tels que l'IVCDI susmentionné, et il sera le principal partenaire de mise en œuvre pour **InvestEU**, ayant la responsabilité de la gestion de 75 % du budget total du mandat. Le Groupe BEI dispose des compétences et de l'expérience pour renforcer ses activités et fournir une combinaison optimale de financements des investissements dans l'intérêt de l'UE au sens large, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.
- XXVI. Le Plan d'activité du Groupe BEI fixe des orientations pour l'ensemble des activités du Groupe BEI. Le programme de financement du Groupe BEI pour la période 2022-2024 a été entièrement calibré de manière à optimiser l'additionnalité et l'impact des activités de la Banque à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, du FEI et des Services de conseil. Le Groupe BEI exploitera tout son potentiel en réponse à l'appel du Conseil européen.

1. Décisions du Conseil d'administration de la BEI

La stratégie du Groupe BEI s'appuie sur un plan d'activité triennal à horizon mobile, examiné à mi-parcours et pleinement mis à jour chaque année. Le Plan d'activité 2022-2024 du Groupe présente des orientations en matière de résultats et résume les principales priorités et activités pour mener à bien la stratégie du Groupe pour les trois prochaines années. Une importance particulière est accordée aux activités pour 2022, mais les orientations sont présentées pour une période de trois ans et on veillera spécifiquement à ce que la viabilité financière à long terme du Groupe soit préservée.

Sur la base du Plan d'activité tel que décrit dans le présent document, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé les éléments suivants :

Programme de financement du Groupe BEI

- I. Un **volume total de nouvelles signatures pour le Groupe BEI** (sur ressources propres et sur ressources de tiers) de 69,1 milliards d'EUR pour 2022 (74,2 milliards d'EUR et 77,0 milliards d'EUR respectivement pour 2023 et 2024),
 - dont 60,8 milliards d'EUR de signatures pour la BEI en 2022 (64,3 milliards d'EUR et 68,8 milliards d'EUR respectivement pour 2023 et 2024).

Les orientations pour les signatures en 2022 sont assorties d'une marge de variation de +/-10 % pour tenir compte des incertitudes persistantes sur le marché.

Les principaux indicateurs définissant le programme de financement du Groupe sont présentés dans le [tableau 1](#).

Tableau 1 – Synthèse des activités du Groupe BEI

	Unité	2022	2023	2024
Signatures du Groupe (ressources propres et ressources de tiers)*	Mrd EUR	69,1	74,1	76,9
* Les orientations au niveau du Groupe évitent une double comptabilisation des opérations conjointes (par exemple, les opérations du FEI bénéficiant d'une contre-garantie de la BEI). 2022 : 1,9 Mrd EUR ; 2023 et 2024 : 1,0 Mrd EUR				
BEI – Activité au sein de l'UE	Mrd EUR	51,2	54,2	58,2
BEI Monde⁽¹⁾	Mrd EUR	9,6	10,1	10,6
FEI	Mrd EUR	10,3	10,8	9,1
Décaissements du Groupe	Mrd EUR	44.7 - 51.9	43.5 - 51.8	46.7 - 55.0
Objectifs de politique publique du Groupe	Mrd EUR			
- Innovation, transformation numérique et capital humain	Mrd EUR	20,3	21,4	21,9
- Financement des PME et des ETI	Mrd EUR	19,1	19,2	19,3
- Villes et régions durables	Mrd EUR	13,9	15,0	16,0
- Énergies durables et ressources naturelles	Mrd EUR	17,8	19,6	20,6
Nombre total de nouvelles missions de conseil	Nombre	310	360	390
Nombre d'opérations du Groupe bénéficiant de services de conseil	Nombre	70	80	90

(1) Les orientations pour BEI Monde concernent tous les pays qu'elle couvre et excluent les autres pays tiers (par exemple AELE et Royaume-Uni).

- II. Pour 2022, le Groupe BEI dispose d'une **autorisation globale d'emprunter**² un montant maximum de 50 milliards d'EUR et d'effectuer des opérations de gestion de trésorerie et de produits dérivés.

Budget de la BEI

- III. Dépenses et recettes du budget d'exploitation et du budget d'équipement pour 2022. Le **budget total pour les dépenses d'exploitation** est de 1,126 milliard d'EUR, ce qui se traduit par un **taux de couverture des coûts** de 144 %.
- IV. Délégation au Comité de direction des décisions concernant le budget des frais de personnel et dépenses d'exploitation en rapport avec les accords de mandat existants, pour autant que le cadre budgétaire approuvé par le Conseil d'administration de la BEI pour ces mandats soit respecté (comme avalisé dans le Plan d'activité 2022).
- V. Principe d'une mise à disposition, en 2022, des ressources nécessaires pour mettre en œuvre d'autres initiatives nouvelles dès lors que le Conseil d'administration de la BEI les aura approuvées et aura été informé de leur incidence sur le budget et sur la couverture des coûts pour 2022.

² L'autorisation globale d'emprunter représente le montant plafond et ne doit pas être considérée comme un objectif imposé. La Banque se réserve également la possibilité d'en ajuster le montant, en particulier si ses besoins de ressources évoluent en cours d'année.

2. Perspectives économiques

Le redressement de l'économie mondiale s'est confirmé, mais le rythme de la reprise est inégal. Le degré de réussite des campagnes nationales de vaccination restera un facteur déterminant important du rythme et de l'ampleur de la normalisation de l'activité économique ainsi que de la résilience aux résurgences de la pandémie. Le déploiement des campagnes reste toutefois hétérogène, les économies avancées ayant clairement pris le pas sur les pays en développement et les économies émergentes. Sur fond de montée des incertitudes, la Commission table dans son scénario de référence des prévisions économiques de l'automne 2021 sur un rebond de l'économie mondiale ; après un repli de 3,4 % en 2020, la croissance mondiale devrait atteindre 5,7 % en 2021, 4,5 % en 2022 et 3,5 % en 2023.

Les économies avancées ont enregistré une croissance plus rapide que prévu en 2021, à la faveur de plusieurs facteurs : la réouverture des entreprises rendue possible par les campagnes de vaccination, le niveau élevé des dépenses des ménages et les politiques monétaire et budgétaire favorables. Les groupes vulnérables, comme les personnes qui occupent un emploi précaire ou informel, ont été durement touchés par les répercussions économiques de la pandémie. Là où les mesures de confinement induites par la pandémie ont été levées, la reprise gagne les secteurs tertiaires, mais les risques de résurgence de la crise sanitaire restent élevés, en particulier dans les pays où les campagnes de vaccination ont pris du retard ou sont au point mort.

Les marchés émergents et les économies en développement, à l'exception de la Chine, ont été plus durement touchés par la pandémie que les économies avancées et devraient, pour un grand nombre d'entre eux, se rétablir plus lentement et demeurer plus vulnérables aux difficultés. Les campagnes de vaccination sont généralement plus lentes, avec pour corollaire une vulnérabilité accrue aux variants du coronavirus. Le soutien des pouvoirs publics s'est aussi avéré plus limité. De fait, la marge de manœuvre budgétaire est moindre et les économies sont plus exposées à la montée des tensions inflationnistes, ce qui limite le soutien monétaire disponible. Les incidences négatives de la pandémie sur l'emploi ont exacerbé les inégalités. Les répercussions sont plus graves que dans les économies avancées et devraient freiner le redressement du niveau de vie. Outre les effets de la pandémie, nombre de pays à faible revenu sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques ; ils font face à d'importants besoins d'investissement pour mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation tout en déployant des technologies vertes.

Les contraintes liées à l'offre présentent un risque pour la reprise et la hausse soutenue des prix, en particulier de l'énergie, pourrait freiner la transition écologique et numérique. En 2021, l'inflation a bondi sous l'effet de la reprise de la demande. La pandémie a créé des goulots d'étranglement de l'approvisionnement. Les hausses de prix étaient marquées pour le transport de marchandises, les matières premières et les biens intermédiaires, tandis que les préoccupations liées à l'envolée des prix de l'énergie sont devenues un enjeu politique majeur. Selon les projections de référence de la Commission et de la Banque centrale européenne, ces contraintes sur l'offre sont de nature transitoire, même si elles sont dans l'immédiat plus persistantes que ce qui était attendu durant les premières phases de la reprise. La transformation numérique et les mesures de lutte contre les changements

climatiques accroissent encore la demande de biens d'équipement et mettent sous pression les capacités de production.

Pour l'Union européenne, la reprise économique s'est raffermie durant l'année 2021 et le maintien de cette dynamique constitue une priorité. La Commission a révisé à la hausse ses prévisions de référence pour la croissance économique, tablant sur un rebond de 5 % en 2021, puis sur une hausse de 4,3 % en 2022 et de 2,5 % en 2023, après la forte contraction, de 5,9 %, enregistrée en 2020. Le rythme de la reprise est inégal ; certains États membres de l'UE ont renoué dès 2021 avec les niveaux de production d'avant la pandémie, tandis que d'autres restent en deçà. Le temps nécessaire à la reprise est grosso modo proportionnel à la gravité des répercussions de la pandémie, sachant que les États membres du sud de l'Europe sont particulièrement touchés. Les mesures de soutien massif du secteur public, conjuguées aux campagnes de vaccination, ont protégé l'économie, limitant la hausse du chômage et du nombre de faillites. Ces aides devraient soutenir la demande pendant la reprise moyennant, éventuellement, une réaffectation plus lente des ressources au sein de l'économie. Néanmoins, la vulnérabilité aux difficultés demeure importante. Dans de nombreux États membres, les campagnes de vaccination restent en deçà des objectifs. En outre, le soutien des pouvoirs publics s'est traduit par un endettement accru, y compris dans le secteur des entreprises. Les mesures de soutien prenant fin, **des interventions plus ciblées et des politiques structurelles favorables devraient contribuer à alimenter la dynamique de la reprise.**

L'investissement dans l'UE devrait augmenter dans les années à venir. Soutenu par des mesures budgétaires, notamment les plans nationaux pour la reprise et la résilience dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience de l'instrument temporaire Next Generation EU, l'investissement public devrait favoriser une reprise qui met l'accent sur la transition écologique et numérique. Compte tenu de l'amélioration des perspectives économiques, les entreprises de l'UE devraient accroître leurs investissements, quoique partant d'un niveau faible. [L'enquête 2021 du Groupe BEI sur l'investissement et le financement de l'investissement \(EIBIS\)](#)³ confirme que les entreprises sont nombreuses à avoir reporté ou revu à la baisse leurs plans d'investissement en 2020, mais qu'elles se montrent plus optimistes en 2021, comme en témoigne l'augmentation de la proportion d'entreprises désireuses d'investir davantage.

Les investissements et les réformes structurelles sont les principaux moyens de stimuler la reprise et d'armer l'UE pour sa transition face au double défi de la transformation numérique et des changements climatiques. Les **déficits d'investissement dans l'UE demeurent considérables** ; l'ampleur des besoins et les priorités varient d'une région à l'autre et sont démultipliées par la pandémie. L'Europe doit faire fond sur son excellence en recherche fondamentale pour promouvoir la mise au point et la commercialisation de technologies de rupture et maintenir son avantage dans les technologies vertes et numériques.

L'enquête 2021 du Groupe BEI sur l'investissement montre néanmoins que si la pandémie a incité de nombreuses entreprises à intensifier leurs efforts d'innovation, elle a aussi freiné leur motivation à investir davantage dans l'innovation, la transformation numérique et la

³ L'enquête du Groupe BEI sur l'investissement et le financement de l'investissement (EIBIS) est une étude annuelle menée auprès de quelque 12 500 entreprises de l'UE. L'édition 2021 a mis l'accent sur les conséquences de la pandémie, ainsi que sur l'innovation, la transformation numérique et les changements climatiques. Les entreprises ont été interrogées au cours de l'été 2021.

lutte contre les changements climatiques. Ce constat vaut tout particulièrement pour les régions moins prospères relevant de l'objectif de cohésion. L'adoption des technologies numériques avancées a été paralysée en 2020. Compte tenu de l'amélioration des perspectives économiques, les entreprises cherchent à accroître leurs capacités et à rattraper le retard pris dans leurs projets d'investissement. La Banque estime à 255 milliards d'EUR le déficit annuel d'investissement pour la transformation numérique et l'innovation, tandis que celui ayant trait à la lutte contre les changements climatiques et à la durabilité environnementale s'élève à 363 milliards d'EUR selon les estimations, tous secteurs confondus. Pour l'action en faveur du climat et la durabilité environnementale, le secteur de l'énergie, tout particulièrement l'efficacité énergétique, présente le plus gros déficit d'investissement, de l'ordre de 200 milliards d'EUR par an. Les conséquences négatives de la pandémie sur la croissance économique et le budget des États rendent ce défi encore plus difficile à relever et les banques publiques de développement ont un rôle important à jouer pour combler ces lacunes.

Les déficits d'investissement dans les infrastructures ont eu tendance à se creuser au fil de la décennie à la suite de la crise financière mondiale, en particulier dans les États membres où l'investissement public était faible. Il ressort de [l'enquête de la BEI auprès des municipalités](#)⁴ que ces déficits touchent les domaines de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets, et la pandémie a mis en évidence le besoin d'accroître les investissements non seulement dans la transformation numérique, mais aussi dans les infrastructures sociales, concernant en particulier la santé et le logement social. Ces déficits d'investissement sont généralement plus importants dans les régions relevant de l'objectif de cohésion. Les lacunes concernant les infrastructures de base, qu'il s'agisse des services collectifs dans le domaine de l'eau et du traitement des déchets, des transports urbains, du logement social et de la santé, sont plus communes dans les régions moins prospères.

Pour remédier aux importants **déficits d'investissement structurels** de l'UE, il faut lever non seulement les entraves financières à l'investissement, mais aussi les obstacles non financiers et assurer une mobilisation massive et une coordination des ressources et des capacités. Cela passe par la mise en œuvre de **réformes** pour renforcer les capacités techniques et administratives et réduire les obstacles réglementaires. Le ciblage d'investissements porteurs de transformation via les fonds de la facilité pour la reprise et la résilience et leur mise en œuvre exigent des capacités techniques et administratives importantes. Le Groupe BEI a une vision unique des entraves à l'investissement, puisqu'il peut s'appuyer sur son expérience opérationnelle ainsi que sur ses enquêtes sur l'investissement et le financement de l'investissement auprès des entreprises et municipalités de l'UE et les analyses et les enquêtes financières menées par le FEI. L'analyse des opérations a fait ressortir des freins à la mise en œuvre de projets d'investissement, à savoir la fragmentation des marchés par les frontières nationales, l'insécurité et la fragmentation réglementaires, la faible capacité des promoteurs du secteur public et les contraintes budgétaires nationales⁵. Les résultats des enquêtes mettent en lumière les points suivants.

⁴ L'enquête 2020 de la BEI auprès des municipalités a été menée auprès de 685 collectivités locales de l'UE durant l'été 2020.

⁵ Dans son rapport 2021 sur les obstacles à l'investissement adressé à la Commission, la BEI a fait porter son analyse des opérations sur les secteurs suivants : i) adaptation aux effets des changements climatiques, ii) micro- et nanoélectronique, iii) chaînes d'approvisionnement dans le secteur de la santé, iv) matériel roulant ferroviaire.

- a. **Le manque de fonds et les entraves financières** restent problématiques dans certains domaines, notamment pour ce qui concerne les collectivités locales et les entreprises de petite dimension et les investissements à l'appui de la transition numérique et écologique. La plupart des entreprises de l'UE ont un accès suffisant aux financements. Même si les conditions se sont améliorées, les PME restent plus susceptibles d'être soumises à des contraintes de financement. Dans certains États membres, cette asymétrie est plus prononcée et une entreprise de cette catégorie sur cinq considère la difficulté d'accès au financement comme une contrainte. Le type d'investissement entre également en ligne de compte. Lorsqu'il s'agit de financer leur transition écologique et numérique, les PME interrogées sur les entraves à l'investissement estiment pour les deux tiers d'entre elles que le coût de ces investissements porteurs de transformation est un problème et pour la moitié d'entre elles que la difficulté d'accès au financement est une contrainte. Les incitations financières ciblant de tels investissements porteurs de transformation peuvent être efficaces, sachant que les entreprises qui ont bénéficié d'un tel soutien sont deux fois plus susceptibles d'avoir investi dans ces domaines. Les PME ont également mis en avant leur besoin de conseils et d'assistance technique afin de recenser les sources de financement à leur disposition pour leurs investissements dans la transition écologique. Concernant le secteur public, les collectivités locales ont cité le manque de moyens financiers comme la principale entrave à l'investissement en 2020, y compris pour les investissements verts. D'autres facteurs jouent néanmoins un rôle déterminant : l'incertitude concernant la réglementation et la fiscalité et le manque de capacités techniques (se reporter aux points c. et d. ci-après).
- b. Les financements doivent aussi être adaptés aux caractéristiques des projets. Les **investissements en faveur de l'innovation** ainsi que les jeunes pousses et les entreprises en expansion nécessitent un engagement à long terme pour des gains incertains, comme on peut le voir avec la mise au point de vaccins ou les technologies vertes innovantes. Ces caractéristiques de rémunération doivent être prises en compte dans les structures financières, le besoin de financements en fonds propres et mezzanine tels que des prêts d'amorçage-investissement étant généralement plus grand. Par rapport aux États-Unis, les marchés européens des capitaux peinent à fournir des volumes suffisants de ces types de financements. L'une des raisons tient à leur taille insuffisante, un problème auquel la mise en place de l'union des marchés des capitaux remédierait partiellement. Les banques de développement peuvent jouer un rôle et attirer des investissements privés, par exemple en prenant en charge les tranches présentant un risque plus élevé. S'agissant des financements, la valorisation élevée des entreprises bénéficiaires d'investissements, la concurrence avec d'autres investisseurs, la perturbation des activités en raison des restrictions dues à la pandémie et la collecte de ressources figurent parmi les principaux défis qui se sont posés en 2021.
- c. La pénurie de personnel compétent et le manque de capacités techniques se sont généralisés.
- i. Les entreprises considèrent la **pénurie de personnel compétent** comme le principal obstacle à l'investissement : elle est citée par quatre entreprises sur cinq et constitue un obstacle majeur pour une entreprise sur deux. Les compétences sont un aspect particulièrement pertinent face au défi de la double transition ; les PME considèrent la pénurie de personnel compétent comme la principale difficulté dans la transformation numérique et comme un élément déterminant dans la lutte contre les changements climatiques. Les PME interrogées sur le type

de politiques qui faciliterait les investissements dans la transition écologique et numérique ont cité les prestations de soutien technique et de conseil.

- ii. **Concernant le secteur public**, les collectivités locales considèrent le manque de capacités techniques comme une entrave majeure à l'investissement, y compris pour les investissements verts. De nombreuses municipalités développent leurs capacités administratives pour s'engager dans la transition écologique et numérique, mais le renforcement et le maintien des capacités techniques ont un coût.

L'expérience de la BEI dans le cadre de la plateforme européenne de conseil en investissement a montré combien il est important de veiller à la complémentarité des capacités des secteurs public et privé et combien le redéploiement flexible des ressources peut appuyer les investissements, notamment dans les collectivités locales de petite taille.

- d. La **clarté des réglementations et des normes**, à l'image de la taxinomie de l'UE pour les activités durables, est essentielle, tout comme leur application uniforme. Les entreprises relèvent que la sécurité réglementaire est particulièrement pertinente pour la transition écologique, tandis que les PME soulignent l'importance de stratégies de décarbonation claires. Les collectivités locales citent également les obstacles réglementaires comme une entrave majeure à l'investissement. La connaissance de ces réglementations et la mise en conformité des projets d'investissement présentent un niveau de complexité qui accroît les besoins en matière de compétences et de capacités institutionnelles renforcées.
- e. Les entreprises sont plus nombreuses à considérer les **coûts de l'énergie** comme une entrave à l'investissement, sujet qui devient l'un des principaux enjeux.

Hors de l'UE, les déficits d'investissement varient selon les régions en fonction du degré de développement ainsi que des effets des changements climatiques et des conséquences de la pandémie. Cette dernière a mis en évidence le besoin d'investir dans les systèmes de santé publique et l'infrastructure numérique, mais aussi dans les domaines qui présentent des vulnérabilités dues au manque de marge budgétaire, à l'endettement élevé, à la fragilité des systèmes financiers et à la faible diversification économique. Dans le secteur privé, la situation financière des entreprises s'est détériorée, alors que les contraintes en matière de financement ne cessent de croître. Il semble que les PME se font distancer dans la transformation numérique. Nombre de régions des marchés émergents et des pays en développement sont aux avant-postes face à l'urgence climatique. Pour garantir la résilience dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation, de l'éducation et de la santé et dans les entreprises, il faut investir d'urgence dans les infrastructures. Des investissements sont aussi nécessaires pour donner davantage accès à des services de qualité dans les secteurs de la santé et du numérique. La réponse à ces priorités importantes pour les économies en développement doit également prendre en compte d'autres problématiques, comme le renforcement des capacités institutionnelles et de mise en œuvre.

3. Additionnalité et impact

Des défis stratégiques en constante évolution

Dans le contexte de la reprise économique, le Groupe BEI réorientera progressivement ses activités pour apporter non plus une réponse anticyclique, mais une **réponse aux défis structurels à long terme** dans l'UE, en particulier dans les **domaines stratégiques clés de l'UE qui ont un caractère complémentaire** : action en faveur du climat et environnement, cohésion, innovation, et développement. Toutefois, ainsi qu'il est expliqué dans la [section 2](#) ci-dessus, la reprise économique demeure fragile et l'on observe des écarts importants entre les secteurs et les régions de l'UE, d'où la nécessité d'une approche différenciée.

Parvenir à la neutralité climatique demeurera un objectif décisif et ambitieux pour l'UE. Le plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques, approuvé par le Conseil d'administration de la BEI le 13 octobre 2021, renforcera davantage la capacité du Groupe BEI à soutenir l'action en faveur du climat et la durabilité environnementale. Le Groupe BEI étoffera en outre encore ses activités à l'appui de la cohésion et sa contribution pour une transition juste, de sorte qu'aucune région ni aucune personne ne soit laissée de côté.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la **nécessité** d'opérer au plus vite une **transformation numérique** où l'intelligence artificielle et les mégadonnées jouent un rôle essentiel. Toutefois, le rythme de cette transition est plus lent en Europe et, comme on l'a vu dans la [section 2](#), les déficits d'investissement restent considérables. L'effet cumulé du maintien prolongé des taux d'intérêt négatifs et de la rapidité des avancées dans les technologies financières et le numérique, et notamment l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs, se fait sentir sur les modèles d'activité des banques privées et publiques, et pourrait se traduire par des changements dans le schéma d'intermédiation financière traditionnel.

La réalisation des [objectifs de développement durable](#) (ODD) dans les pays à revenu faible ou intermédiaire reste un défi. Avant la pandémie, l'OCDE estimait le déficit d'investissement à l'échelle mondiale à 2 500 milliards d'USD par an. Pour renforcer l'appui aux ODD, il faudra démultiplier les capacités budgétaires et de financement – actuellement limitées – et accroître la capacité d'absorption – encore faible – dans de nombreux pays en développement confrontés aux problèmes de poids de l'endettement et de viabilité de la dette. La création de BEI Monde permettra d'accroître l'impact de la BEI sur le développement et de soutenir la promotion des normes et des objectifs stratégiques de l'UE à l'extérieur de ses frontières.

L'additionnalité est au cœur de la mission d'une banque publique telle que la BEI. La stratégie de la BEI consistant à maintenir **une évolution progressive vers une activité axée sur la connaissance et une prise de risque plus élevée devrait générer une additionnalité encore plus grande**, dans la mesure où les capacités du secteur privé sont plus limitées et les déficits d'investissement persistent (se reporter également à la [section 2](#)). Une plus grande prise de risque dans le cadre des activités spéciales a permis à la Banque d'atteindre de nouveaux clients et secteurs, et de concevoir des produits qui répondent à l'évolution de la dynamique et des besoins du marché. Pour l'avenir, les activités à plus haut risque aideront à atteindre les objectifs ambitieux en matière d'action pour le climat et de transformation numérique au

moyen d'instruments qui remédieront aux déficits d'investissement dans ces secteurs. Prière de se reporter à la section 4 pour plus de précisions à ce sujet.

Promouvoir les objectifs et les priorités stratégiques de l'UE

Les **objectifs de politique publique** (OPP) du Groupe BEI sont fondés sur la nécessité de démontrer comment ses opérations soutiennent les priorités stratégiques de l'UE. Dans le CFP 2021-2027, le marché unique, l'innovation, la transition numérique, la cohésion, les ressources naturelles, l'environnement, les transports, l'énergie, la transition juste, le voisinage, la coopération au développement et la coopération internationale occupent à nouveau une place prépondérante dans les priorités de l'UE. Le Groupe BEI a par ailleurs relevé ses propres ambitions dans son rôle de banque européenne du climat, ainsi que sa contribution aux ODD.

Ces éléments ont conduit à une révision du système des OPP de la BEI en 2020. À compter de 2021, les quatre OPP verticaux retenus par la Banque sont les suivants :

- a. **Villes et régions durables** – Transports, développement territorial intégré ;
- b. **Énergies durables et ressources naturelles** – Énergie, utilisation, gestion et protection des ressources naturelles, gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets ;
- c. **Innovation, transformation numérique et capital humain** – Recherche, innovation et numérique, éducation et formation, santé ;
- d. **Financement des PME et des ETI.**

Les deux indicateurs transversaux sont les suivants : **action en faveur du climat et durabilité environnementale** et **cohésion économique et sociale**.

Parallèlement, le FEI a défini son propre ensemble d'OPP pour tenir compte de la nature de ses mandats et produits. Ces OPP ont été mis en correspondance avec ceux de la BEI au cours de cet exercice et ainsi, des volumes rapportés aux objectifs de politique publique du Groupe BEI ont pu être présentés pour la première fois dans le présent Plan d'activité (se reporter au [tableau 3](#)).

Action en faveur du climat et durabilité environnementale

Le Groupe BEI est l'un des principaux bailleurs de fonds au monde pour l'**action en faveur du climat**. Entre 2012 et 2020, la BEI a mis à disposition 197 milliards d'EUR de financements à l'appui d'investissements d'un montant supérieur à 670 milliards d'EUR dans des projets qui contribuent à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des émissions et aident les pays à s'adapter aux effets des changements climatiques.

En novembre 2019, dans le droit fil de l'ambition politique à l'origine du pacte vert pour l'Europe, le Conseil d'administration de la BEI a décidé de porter le niveau de l'appui à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale à **plus de 50 % de l'ensemble de son**

activité de prêt et d'investissement d'ici à 2025, et permettre ainsi au Groupe BEI de mobiliser 1 000 milliards d'EUR d'investissements au cours de la décennie décisive 2021-2030. En outre, il a été décidé de faire en sorte que l'ensemble des activités de financement soient alignées sur les principes et objectifs de l'accord de Paris d'ici à la fin de 2020.

Pour tenir ces engagements, le Groupe BEI s'est doté d'une **Feuille de route de la banque du climat**, qui a été approuvée par le Conseil d'administration de la BEI et par celui du FEI en novembre 2020. Ce document fournit le cadre opérationnel pour les activités du Groupe relatives à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale pour la période 2021-2025.

Avec l'approbation de la nouvelle politique de prêt dans le secteur de l'énergie en 2019 et de la Feuille de route de la banque du climat en 2020, la BEI est devenue la première banque multilatérale de développement (BMD) dont les activités sont **alignées sur l'accord de Paris**. Depuis début 2021, les nouvelles opérations du Groupe BEI sont toutes conformes aux objectifs et aux principes de l'accord de Paris, c'est-à-dire qu'elles s'inscrivent dans une trajectoire vers un développement sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques. En outre, lorsqu'elle évalue la justification économique d'un investissement, la Banque utilise pour le carbone un coût virtuel revu à la hausse, qui fait partie intégrante de son approche concernant le financement de nouveaux projets routiers.

La Feuille de route de la banque du climat délimite un cadre d'alignement principalement pour les projets. Elle engage toutefois aussi la Banque à étendre ce cadre pour y inclure l'ensemble des activités des contreparties, en particulier pour les accompagner dans leur démarche de décarbonation et les aider à mieux gérer les risques climatiques physiques. Ce cadre élargi, qui a été approuvé par le Conseil d'administration de la BEI et par celui du FEI en octobre 2021, s'appuie sur la législation européenne à venir pour soutenir les contreparties dans la communication de leurs résultats en matière de climat et de leurs plans et ambitions pour la durabilité à long terme (le [cadre PATH](#)).

Dans sa Feuille de route, le Groupe BEI s'est engagé à suivre la **taxinomie de l'UE** pour les définitions qu'il donne à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale et pour la méthode de suivi qu'il applique. Le premier acte délégué au titre de la taxinomie de l'UE a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 9 décembre 2021 et la BEI continuera à suivre de près le deuxième acte délégué. La BEI participe à la plateforme de l'UE sur la finance durable, un groupe d'experts permanent chargé de conseiller la Commission sur la poursuite de l'élaboration de la taxinomie de l'UE.

En outre, le FEI est résolu à contribuer à la concrétisation des ambitions du Groupe en matière de climat et d'environnement. Ainsi, le Groupe BEI est désormais en mesure de soutenir un large éventail d'investissements verts, allant de projets d'infrastructure à grande échelle à la mise au point de technologies « vertes » innovantes. Pour accélérer le cycle de l'innovation dans les technologies propres essentielles – de la recherche à la commercialisation à grande échelle –, le **Groupe étoffera encore son offre de produits afin de générer des volumes plus importants de financements orientés vers le climat et l'environnement** à l'appui des principaux objectifs stratégiques et d'apporter de l'additionnalité en répondant aux besoins d'investissement spécifiques et aux lacunes du marché ou en catalysant davantage l'investissement « vert » (se reporter à la [section 4](#)).

Dans la Feuille de route de la banque du climat, la BEI reconnaît la nécessité d'accroître considérablement ses efforts en matière d'adaptation. Appuyant la stratégie d'adaptation de

l'UE, le [plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques](#) prévoit un relèvement de l'ambition en matière de soutien à l'adaptation ; en particulier, la BEI portera le financement de l'adaptation à 15 % du total de ses prêts dans le domaine de l'action pour le climat à l'horizon 2025. Le plan recense des domaines pour des investissements sectoriels, dans l'optique d'accroître l'impact du financement de l'adaptation de la BEI, en particulier dans les régions du monde les plus vulnérables. Pour concrétiser cette ambition, le plan met en avant des mesures visant à renforcer les services de conseil de la Banque ainsi que ses partenariats en matière de connaissances et de financement.

À la **26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26)**, tous les pays devaient proposer des contributions déterminées au niveau national beaucoup plus ambitieuses, assorties d'objectifs d'émission de gaz à effet de serre qui suivent la trajectoire « zéro émission nette » à l'horizon 2030 et sont compatibles avec les objectifs de l'accord de Paris en matière de température. Ils ont également présenté des stratégies de réduction des émissions de carbone à plus long terme. Le programme de la COP 26 comportait un important volet financier. Le Groupe BEI, chef de file mondial en matière de financement de l'action en faveur du climat, a participé activement à la conférence et publié, avec d'autres banques multilatérales de développement, une déclaration conjointe sur l'ambition collective à l'égard du climat, appelant à une intensification et une accélération significatives de l'action pour le climat, tous pays et secteurs économiques confondus. À la COP 26, la BEI a également lancé officiellement son plan pour l'adaptation aux changements climatiques ainsi que le cadre PATH.

En réponse aux crises touchant le climat et la biodiversité, le Groupe BEI est également de plus en plus engagé en faveur de la nature, il a participé activement à la préparation de la déclaration conjointe des banques multilatérales de développement sur la nature, approuvée par le G7, et il renforce également encore ses activités en rapport avec la **biodiversité**.

Infrastructures durables

À la suite de la publication de la **taxinomie de l'UE** pour des financements durables, les projets doivent remplir les critères détaillés de la taxinomie pour être considérés comme durables. La Banque s'est engagée à se conformer à la taxinomie à partir du 1^{er} janvier 2022. La taxinomie a une incidence non négligeable sur les activités d'audit préalable de la Banque. Des informations plus complètes sur les projets seront requises et communiquées afin de satisfaire aux exigences de publication et de transparence.

Début 2022, la Banque achèvera la révision de sa politique actuelle de prêt dans le secteur des transports, en coordination avec d'autres institutions de l'UE et après consultation de la société civile et de toutes les parties prenantes concernées.

Les **prêts à l'appui des transports durables** serviront principalement à financer la décarbonation du secteur et les transports électriques, notamment le transport ferroviaire et la mobilité urbaine. Dans le domaine des routes et des véhicules, ce sont principalement les combustibles durables et les dispositifs de recharge pour véhicules électriques qui seront financés. La BEI est partenaire de mise en œuvre pour le nouveau mécanisme à l'appui de carburants alternatifs de l'UE, un instrument de panachage de ressources pour le financement de dispositifs de recharge pour véhicules électriques, qui devrait permettre de mobiliser des volumes élevés d'investissements des États membres. Dans l'ensemble des secteurs des transports, les possibilités de prêt en faveur de l'adaptation aux effets des changements climatiques auront la priorité.

L'**efficacité énergétique** concerne tous les secteurs de l'économie. La BEI soutiendra les investissements requis pour réduire la demande d'énergie dans les bâtiments et l'industrie, ainsi qu'au niveau de l'approvisionnement en énergie. Elle s'attachera en particulier à appuyer le renforcement des taux de rénovation des bâtiments, le soutien à des niveaux élevés de performance énergétique dans les nouveaux bâtiments et, plus généralement, l'augmentation des investissements en faveur de l'efficacité énergétique effectués par les petites et moyennes entreprises et l'industrie. Il faut investir de toute urgence, mais le financement de l'efficacité énergétique demeure complexe. La Banque continuera de soutenir l'efficacité énergétique au moyen de contrats de performance énergétique, ce qui est particulièrement pertinent pour les programmes du secteur public.

Dans le domaine des **énergies durables**, en réponse à l'appel lancé par le [Conseil européen](#) le 21 octobre 2021 pour accélérer les investissements dans la transition énergétique, les financements iront principalement à la décarbonation de l'approvisionnement en énergie et soutiendront en particulier les investissements dans les énergies renouvelables. Dans l'UE, la BEI soutiendra des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs à l'horizon 2030 et, conformément au pacte vert pour l'Europe, elle favorisera l'intégration sur le marché de projets portant sur les énergies renouvelables ainsi qu'une coopération régionale renforcée. Les investissements dans la production d'électricité et de chaleur à partir de sources renouvelables et le stockage et la flexibilité des systèmes joueront également un rôle important pour réduire la dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles et leurs incidences sur les prix de l'énergie pour l'utilisateur final.

Au-delà de 2030, **diverses technologies à faible intensité de carbone** qui sont actuellement en phase de démonstration ou au stade du prototype devront être développées et déployées, en particulier des technologies de production modulable qui peuvent accroître la capacité et la flexibilité des réseaux électriques. Elles comprennent notamment différentes formes de technologies de stockage et de maîtrise de la demande en énergie, qui devraient représenter l'essentiel des options de flexibilité pour l'électricité à l'horizon 2050. Les technologies de piégeage, d'utilisation et de stockage du carbone jouent également un rôle important dans la transition vers une énergie propre. Toutes les technologies efficaces doivent être mobilisées pour atteindre les objectifs en matière de climat de manière rentable et sûre. Une orientation stratégique et une augmentation rapide des dépenses de recherche et développement sont donc requises. Le développement, la démonstration et le déploiement de technologies propres dans le domaine de l'énergie augmenteront la disponibilité de technologies innovantes permettant de faire face à l'incertitude technologique, avec à la clé une sécurité énergétique renforcée.

Hors UE, la BEI financera en priorité des investissements qui contribueront à **accroître la part des énergies renouvelables** en adéquation avec les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris. Elle mettra en outre tout particulièrement l'accent sur les technologies innovantes à faible intensité de carbone et en phase de démarrage qui seront nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation à long terme.

Dans le domaine des **infrastructures énergétiques**, la Banque ciblera le développement des réseaux électriques, y compris l'objectif d'interconnexion convenu pour 2030, et les projets européens d'intérêt commun. Elle accordera la priorité aux investissements qui améliorent la flexibilité des réseaux. En outre, en ce qui concerne le chauffage et le gaz à faible teneur en carbone, les activités visées iront de la production de gaz à faible teneur en carbone, son transport et sa distribution jusqu'à son intégration dans le secteur de l'électricité et du

chauffage. Dans tous les secteurs, les possibilités de prêt en faveur de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de la durabilité environnementale auront la priorité.

Dans le droit fil du pacte vert pour l'Europe et du plan d'action de la Commission en faveur de l'économie circulaire, la BEI accroîtra son soutien à la **transition vers l'économie circulaire** en mettant l'accent sur les secteurs qui utilisent le plus de ressources et présentent un haut potentiel de circularité. La priorité ira aux investissements pour le déploiement de technologies, services et modèles d'entreprise circulaires innovants, qui permettent une utilisation plus efficace et circulaire des ressources dans différents secteurs.

La **bioéconomie et le développement rural** occupent une place centrale dans le pacte vert pour l'Europe. Si elle est gérée suivant une approche durable, la bioéconomie – par exemple par le boisement et le stockage du carbone dans les sols agricoles – peut piéger des quantités considérables de gaz à effet de serre dans les sols ou la biomasse primaire à un coût relativement bas. Dans le même temps, le potentiel biologique de production durable de nourriture et de biomasse des terres et des océans sera gravement compromis par les changements climatiques, et des mesures d'adaptation doivent impérativement être mises en place. Outre leur importance écologique, le développement rural et la bioéconomie sont également essentiels pour remédier aux disparités socio-économiques et faire en sorte qu'aucune région ne soit laissée de côté. La BEI soutiendra le développement continu de modèles d'activité durables dans l'agriculture et les industries forestières.

Innovation, transformation numérique et capital humain

Le Groupe BEI demeure pleinement déterminé à renforcer la compétitivité dans l'Union européenne pour soutenir l'emploi et la croissance durable à long terme. À cette fin, il déploie divers instruments ciblant le secteur privé et le secteur public, et en particulier les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire innovantes. Le soutien du Groupe BEI à l'**innovation** cible aussi de plus en plus des objectifs en lien avec le climat, avec notamment le financement de technologies de rupture vertes des premiers stades de la recherche-développement jusqu'à la commercialisation. Dans ce domaine, la BEI travaille en étroite collaboration avec la Commission et le Fonds pour l'innovation de l'UE. Dans le droit fil du pacte vert pour l'Europe, l'accent sera mis sur le développement, la démonstration et le premier déploiement commercial d'innovations de pointe ainsi que de solutions et de technologies de rupture pour la décarbonation en profondeur de l'économie européenne. Elles comprendront par exemple la fabrication de batteries pour l'électrification des véhicules, l'électrification de la cogénération industrielle de chaleur et d'énergie, les techniques de séquestration du carbone, les processus industriels à faible intensité de carbone utilisant l'hydrogène et d'autres combustibles et matières premières de substitution à faible teneur en carbone, et les modèles d'entreprise circulaires innovants rendus possibles par la transformation numérique.

Le Groupe BEI adapte son programme de financement à l'appui de l'innovation en recentrant son approche sur la valeur plutôt que sur les volumes. Dans le secteur privé, les financements ciblent de plus en plus la croissance des **jeunes entreprises innovantes** et revêtent parfois la forme de dispositifs de partage des risques faisant intervenir des ressources budgétaires de l'UE.

Les priorités de financement du Groupe BEI continueront d'être étroitement alignées sur la **politique d'innovation de l'UE**. Horizon Europe, le nouveau programme-cadre pour la recherche et l'innovation au titre du CFP 2021-2027 visera à i) renforcer les bases scientifiques

et technologiques de l'UE ainsi que l'Espace européen de la recherche, ii) stimuler la capacité d'innovation, la compétitivité et l'emploi de l'Europe, et iii) concrétiser les priorités des citoyens et soutenir le modèle socio-économique et les valeurs de l'Europe.

De la même manière, les priorités concernant l'**économie numérique** du Groupe BEI seront alignées sur le volet numérique du nouveau mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE2), qui cible des investissements dans les infrastructures de connectivité numérique d'intérêt commun. Elles seront aussi alignées sur le programme pour une Europe numérique, qui vise l'étoffement des capacités numériques de l'UE et un large déploiement des technologies numériques.

Dans le droit fil de la stratégie numérique européenne et de ses objectifs dans le cadre de la « boussole pour le numérique », qui sont de garantir une vitesse de connexion en gigaoctets et un accès à la 5G pour tous d'ici à 2030, et pour tenir compte de la politique de l'UE en matière de cybersécurité, le Groupe BEI continuera de soutenir les **investissements numériques et les infrastructures et services de communication satellitaire à forte additionnalité**. Le déploiement de réseaux fixes et mobiles à très haute capacité dans toute l'Europe est un complément essentiel à l'innovation des entreprises, mais il est freiné par les défaillances du marché compte tenu des risques considérables encourus en matière de recettes. Les réseaux à très haute capacité supportent des solutions technologiques avancées appropriées pour la transmission et le stockage sécurisé de volumes de données en très forte croissance. Les réseaux 5G, en particulier, jettent les bases de nouveaux services numériques, de l'innovation numérique et de la transformation des entreprises et du secteur public, notamment des secteurs de la santé et de l'éducation.

Le Groupe BEI soutient les **infrastructures du secteur spatial** et les services de communication connexes, qui sont d'une importance capitale pour la résilience des infrastructures numériques (et, partant, pour la sécurité publique et la reprise des activités après sinistre), tout en permettant des applications spécifiques essentielles comme le suivi environnemental.

L'indépendance stratégique de l'Europe dans le domaine des technologies critiques occupe une place de premier plan dans les politiques de l'UE, ce qui s'explique aussi par l'apparition de goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement internationales. La part de l'Europe dans la production mondiale de **semi-conducteurs** devrait dès lors augmenter et passer de moins de 10 % aujourd'hui à 20 % d'ici la fin de la décennie, afin de réduire la dépendance à l'égard des importations. Des investissements de très grande ampleur dans des capacités supplémentaires de production ultramodernes sont indispensables pour assurer à l'Europe l'accès à des intrants essentiels pour les secteurs industriels en aval. D'autres initiatives technologiques portant sur l'intelligence artificielle, les technologies quantiques ou les services d'informatique en nuage, par exemple, sont également en cours d'élaboration afin d'assurer à l'UE un accès indépendant aux meilleures technologies pour stimuler l'innovation, la croissance économique et la création d'emplois.

L'impact économique des investissements dans l'innovation et la transformation numérique serait bien moindre sans le facteur humain. C'est pourquoi l'inclusion sociale est essentielle pour renforcer le **capital humain** dans toutes les catégories socio-économiques et quelles que soient les caractéristiques retenues (genre, âge, appartenance ethnique) ou la situation géographique (cohésion régionale). Une grande attention sera portée à l'**égalité entre les femmes et les hommes** et à l'autonomisation économique des femmes, l'égalité des sexes

étant reconnue comme essentielle pour stimuler autant que possible une croissance économique inclusive.

Le Groupe BEI continuera de financer des projets dans d'**autres secteurs revêtant une importance stratégique**, par exemple dans les domaines des sciences de la vie (produits pharmaceutiques, vaccins, technologie médicale), des équipements de santé et de l'éducation, dans le droit fil des objectifs de l'initiative relative à l'espace européen de l'éducation, du plan d'action en matière d'éducation numérique, du programme Horizon Europe et du programme « L'UE pour la santé ».

Le pacte vert pour l'Europe souligne qu'il est absolument essentiel d'investir plus dans l'innovation et les compétences dans tous les sous-secteurs de la bioéconomie pour bâtir une **économie rurale** compétitive et résiliente présentant une empreinte environnementale réduite. La recherche et l'innovation sont également essentielles pour promouvoir un pôle bio-industriel, avec pour objectif de concevoir et d'utiliser des biomatériaux renouvelables (y compris des fibres) présentant une intensité en carbone inférieure et un potentiel de séquestration par leur usage à long terme dans la construction et l'industrie. Les investissements dans la modernisation et l'amélioration de la connectivité informatique couvrant l'agriculture intelligente et le haut débit en milieu rural jouent également un rôle important pour rendre les zones rurales plus attrayantes et ainsi remédier aux causes profondes de la migration des populations rurales vers les villes.

Petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire

Le soutien aux **petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI)** compte parmi les objectifs fondamentaux de politique publique et demeure un objectif clé pour le Groupe BEI. En dehors du secteur financier, les PME représentent la grande majorité des entreprises de l'UE. Elles génèrent plus de 50 % de la valeur ajoutée totale produite par les entreprises de l'UE et emploient près des deux tiers de la main-d'œuvre. Souvent considérées comme l'épine dorsale de l'économie, les **PME et les ETI sont de puissants moteurs du développement économique, de l'innovation et de l'emploi**. Toutefois, malgré leur fonction essentielle, les petites entreprises restent confrontées à des lacunes structurelles du marché et ont donc besoin d'un soutien public.

Le Groupe BEI continue de jouer un rôle fondamental face aux difficultés qu'elles rencontrent, comme indiqué dans la [section 2](#). Le Groupe continue également d'explorer les moyens de soutenir au mieux les PME dans le cadre de ses efforts visant à favoriser une reprise verte et numérique rapide.

Les interventions du Groupe BEI ont généralement pour objectif d'accroître les capacités de financement des intermédiaires, d'améliorer les conditions de financement et de diversifier les sources de financement auxquelles ont accès les petites entreprises. Le Groupe BEI propose un **large éventail de produits intermédiés** pour lever les contraintes d'accès des PME et des ETI aux financements – disponibilité, coût et diversification des financements. Il travaille également sur des initiatives ciblant des segments du marché ou des secteurs spécifiques. Dans le cadre de la Feuille de route de la banque du climat, la BEI se positionne comme un chef de file du marché en soutenant des investissements thématiques mis en œuvre par des PME pour promouvoir l'action en faveur du climat. Elle concentre par ailleurs de plus en plus son attention sur d'autres objectifs stratégiques comme l'innovation et l'entrepreneuriat féminin.

Mais les PME et les ETI ont également besoin de **moyens de financement autres** que les prêts, les garanties et le crédit-bail. La dernière crise financière a montré combien il était important de disposer de circuits de financement par le **marché des capitaux**, où les PME et les petites ETI se heurtent toutefois clairement à des obstacles structurels (asymétrie d'information, antécédents limités, taille réduite des émissions uniques et coûts élevés). Par conséquent, afin de soutenir les politiques et mesures pour l'union des marchés des capitaux, le Groupe BEI s'appuiera sur ses principaux instruments de fonds propres gérés par le FEI ainsi que sur la titrisation, et la BEI intensifiera ses efforts en proposant des prêts d'amorçage-investissement et d'autres outils de financement liés, par exemple, aux marchés des obligations d'entreprises (mini-obligations, obligations émises par des ETI).

Pour l'avenir, le Groupe BEI envisage de poursuivre l'**élaboration de nouveaux produits** à même de soutenir au mieux les PME, dont des garanties, des instruments de titrisation, des prêts destinés aux ETI, des apports de fonds propres et de quasi-fonds propres et des prêts d'amorçage-investissement. Le Groupe BEI est en mesure d'apporter un soutien tout au long du cycle de vie d'une entreprise, de la phase d'amorçage à la phase de croissance et d'expansion. Pour des informations plus détaillées, se reporter aussi à la [section 4](#).

Cohésion et transition juste

La politique de **cohésion économique et sociale de l'UE** est consacrée dans les statuts de la BEI et est au cœur des activités de la Banque depuis 1958. Les investissements du Groupe BEI continuent de contribuer au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'UE.

Le présent Plan d'activité du Groupe marque un **tournant** pour l'activité de financement de la BEI à l'appui de la cohésion, car la politique de cohésion de l'UE s'inscrit dans une nouvelle période de programmation (2021-2027) ; le [train de mesures](#) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et comprend une nouvelle politique de l'UE visant à soutenir une transition juste dans les territoires qui rencontrent des difficultés importantes dans leur transition vers une économie à faible intensité de carbone. Par ailleurs, une nouvelle [note d'orientation sur les opérations de la BEI relevant de l'objectif de cohésion pour la période 2021-2027](#) a été élaborée puis approuvée par le Conseil d'administration de la BEI en octobre 2021.

L'aspect le plus important de la nouvelle politique de cohésion de l'UE pour la période 2021-2027 est l'**élargissement considérable du périmètre des régions relevant de l'objectif de cohésion**. L'appui de la BEI à la cohésion couvre désormais 78 régions moins développées et 67 régions en transition. Les régions bénéficiant d'un appui de la BEI au titre de la cohésion représentent désormais 53 % de la population de l'UE et 34 % du PIB total de l'UE (contre 39 % et 22 % respectivement pour la période de programmation précédente).

Comme mentionné dans la [section 2](#), les **incidences inégales de la pandémie** rendent d'autant plus nécessaire le maintien des efforts en matière de cohésion. Les perturbations ont été plus importantes dans les régions où l'activité économique est axée sur des secteurs fortement touchés par la pandémie et où les possibilités de travailler à distance sont limitées. Les régions fortement dépendantes du tourisme, comme dans le bassin méditerranéen, figurent parmi celles qui ont perdu le plus d'emplois. Si l'on considère la proportion d'emplois perdus en 2020⁶, 80 % des régions du dernier quartile relèvent de l'objectif de cohésion (et 45 % sont

⁶ Hors données pour lesquelles il y a un changement de méthodologie dans les séries temporelles.

des régions moins développées). La connectivité numérique, le niveau d'éducation plus élevé de la main-d'œuvre et une activité d'innovation plus intense sont autant d'atouts qui ont permis aux régions de mieux résister au choc de la pandémie. Les séquelles sur les économies régionales sur le moyen à long terme sont préoccupantes, au vu des conséquences négatives majorées du choc sur certaines régions relevant de l'objectif de cohésion. La façon dont ces répercussions pèseront sur les efforts d'adaptation aux changements économiques structurels des entreprises et des travailleurs après la pandémie est aussi un sujet de préoccupation.

Le **nouveau document d'orientation sur les activités de la BEI relevant de la cohésion** définit la trajectoire pour l'action de cohésion qui sera menée par la Banque au cours de la période de 2021 à 2027. L'objectif fixé est de consacrer 40 % du total des financements accordés dans l'UE à des régions relevant de l'objectif de cohésion en 2022, pour parvenir à 45 % d'ici 2025. Cette orientation fera l'objet d'un suivi attentif et de rapports chaque année. Dans le cadre de cette ambition, la Banque introduira un nouvel indicateur pour ses prêts en faveur des régions moins développées dans son jeu des principaux indicateurs de résultat (PIR). Au terme d'une phase d'observation⁷, elle relèvera progressivement son objectif pour porter la part des régions moins développées à 23 % du volume total des financements dans l'UE d'ici 2025.

Le Groupe BEI prévoit d'**accroître sensiblement la part des financements consacrés à l'action en faveur du climat et à l'environnement** dans les régions relevant de l'objectif de cohésion afin d'y soutenir la transition climatique et environnementale. Il soutiendra, par exemple, des projets relatifs aux énergies renouvelables et des projets d'infrastructure sur le littoral ou dans des zones reculées de l'arrière-pays.

Le Groupe BEI s'emploiera également à remédier aux lacunes en matière de financement du secteur privé ; il facilitera l'**accès des ETI aux ressources financières**, en particulier dans les régions moins développées, en contribuant à la réalisation des objectifs de politique publique fondamentaux que sont l'innovation, les énergies durables et les ressources naturelles, ainsi que le financement des PME et des ETI.

La BEI continuera de proposer des **prêts-programmes structurels** pour soutenir les zones rurales, les régions et les villes dans leur utilisation des fonds de la politique de cohésion et des fonds destinés à l'agriculture et au développement rural. La Commission a indiqué qu'elle comptait sur l'important soutien financier à long terme de la BEI pour les projets bénéficiant des fonds de la politique de cohésion. La BEI aidera en outre les régions et les villes à pallier la réduction des fonds structurels durant la période couverte par le CFP 2021-2027 en développant son activité sous la forme de prêts-cadres régionaux et urbains.

Les politiques favorisant une **transition juste** soutiennent les populations et les régions confrontées à des difficultés socio-économiques induites par la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Elles sont étroitement liées à la politique de cohésion puisque les régions relevant de l'objectif de cohésion sont concernées au premier chef. Ainsi, les financements proposés par la BEI au titre du mécanisme pour une transition juste contribueront à la réalisation des objectifs de cohésion. La BEI met au point une approche globale en matière de transition juste. Des discussions sont en cours car de nombreux détails opérationnels du mécanisme restent encore à définir.

⁷ En 2022, au cours de la phase d'observation, le nouvel objectif de 20 % devrait être indicatif, tandis qu'un objectif contraignant sera introduit à partir de 2023.

Politique de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE

Comme expliqué dans la [section 2](#) ci-dessus, l'environnement économique à l'extérieur de l'UE demeure instable. Si les flux d'aide publique au développement se sont raréfiés au cours des années qui ont précédé la pandémie, les **autres apports de ressources provenant d'un éventail plus large de bailleurs de fonds se sont nettement accrus**. La Chine et d'autres acteurs de la scène géopolitique en ont rejoint les rangs et ont lancé de nouvelles initiatives de financement du développement.

L'UE a réformé ses politiques extérieures et de développement et ses instruments de financement pour **renforcer la position de l'Europe dans le monde et son impact en matière de développement**. Le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) – Europe dans le monde de l'UE fournit le cadre principal au sein duquel la BEI exercera ses activités en dehors de l'UE au titre du CFP 2021-2027. La BEI sera un partenaire clé pour la mise en œuvre de l'IVCDCI ; elle accordera des financements à l'appui du développement pour promouvoir les priorités de l'UE telles que le programme d'action de l'UE pour le climat et les objectifs de développement durable, et soutiendra des investissements qui stimulent la résilience et la croissance inclusive dans les pays partenaires.

En tant que partie intégrante de l'**Équipe Europe**, la BEI améliore la coopération et la complémentarité avec la Commission et les institutions de financement du développement des États membres ainsi qu'avec les banques de développement afin de renforcer son efficacité et la visibilité de l'UE à l'échelle mondiale. Les activités de la Banque en dehors de l'UE sont en pleine adéquation avec le principe de « primauté des politiques » et les objectifs de développement de l'UE.

La branche **BEI Monde** permettra à la Banque de déployer son savoir-faire et son expérience avec une plus grande efficacité dans des domaines prioritaires clés comme l'action en faveur du climat, la santé et le numérique à l'extérieur de l'UE. Elle fera partie intégrante de la BEI. Sa structure facilitera un plus grand appui au développement et à la coopération internationale, le renforcement de la présence locale, l'adaptation des produits et des politiques et la mise en place d'une stratégie spécifique à long terme, ainsi que l'intensification de la coopération avec les institutions partenaires. Elle aura pour ambition d'accroître l'impact de l'UE sur le développement (se référer à la [section 4](#) ci-dessous, consacrée à BEI Monde).

Mesure de l'additionnalité et de l'impact

Le nouveau [cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact \(MAI\)](#) a été mis en œuvre en janvier 2021. Il va au-delà de la mesure au sens strict et permet à la Banque de démontrer plus efficacement comment elle parvient à changer la vie des populations. Il renforce la façon dont la BEI rend compte de son action en tant qu'institution publique du fait qu'il sensibilise son personnel et ses parties prenantes et soutient une amélioration de la communication autour des opérations de la Banque.

Le nouveau cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact comprend une évaluation de l'additionnalité fondée sur trois piliers :

- **Premier pilier – Stratégie** : ce pilier établit dans quelle mesure les opérations de la BEI remédient à des situations d'investissement non optimales et à des déficits d'investissement résultant de défaillances du marché. Tout en garantissant l'admissibilité du projet à un financement de la BEI, le premier pilier donne une estimation de l'ampleur des besoins d'investissement et mesure le degré de défaillance du marché.
- **Deuxième pilier – Qualité et résultats du projet** : ce pilier évalue dans quelle mesure le projet remédie aux défaillances du marché détectées dans le cadre du premier pilier. Pour les prêts à l'investissement et les prêts-cadres, le deuxième pilier évalue la croissance (le taux de rentabilité économique du projet), les avantages sociaux, l'emploi et les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour les prêts intermédiés, il évalue i) les capacités et la solidité de l'intermédiaire et la qualité de l'environnement opérationnel, ii) l'accès aux financements et le degré d'amélioration des conditions de financement des bénéficiaires et iii) la contribution à l'emploi.
- **Troisième pilier – Contribution de la BEI au projet** : ce pilier évalue comment la BEI aide ou renforce un projet par l'apport d'un soutien financier ou non financier en complément de ce qui est disponible auprès d'autres sources sur le marché. Il apprécie également le rôle de catalyseur de la BEI dans la mobilisation d'autres bailleurs de fonds, les avantages découlant de la structure de financement de la BEI (outre la tarification avantageuse et les durées plus longues) et les conseils techniques apportés par la Banque.

Au-delà de sa fonction d'outil d'évaluation et d'établissement de rapports, le cadre MAI a été conçu pour mesurer la valeur ajoutée des interventions de la Banque. Le changement de système de notation de la valeur ajoutée, de l'évaluation selon les trois piliers et du cadre de mesure des résultats au nouveau cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact, a entraîné une révision des principaux indicateurs de résultat utilisés pour évaluer la valeur ajoutée.

À la suite du déploiement complet du cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact en janvier 2021, de **nouveaux principaux indicateurs de résultat seront introduits à compter de 2022**. Pour chacun des trois piliers du cadre MAI, les nouveaux indicateurs évalueront les scores moyens du portefeuille par rapport à une note minimale (« Très bonne »). Cette approche présente plusieurs avantages : elle est granulaire, elle est globale puisqu'elle tient compte de tout l'éventail des résultats, et elle est facile à comprendre, ce qui simplifie la communication. En outre, ces nouveaux indicateurs sont similaires à ceux couramment utilisés par d'autres institutions financières internationales.

4. Financements et services de conseil

Programme de financement – Vue d’ensemble

Le programme de financement du Groupe BEI pour la période 2022-2024 présente des orientations financièrement viables pour les activités de la BEI au sein de l’Union européenne, pour le FEI en tant que partie du Groupe BEI et pour la nouvelle branche BEI Monde, qui pensera et pilotera la mise en œuvre des activités à l’extérieur de l’UE. En outre, le programme de financement comprend les services de conseil en tant que composante pleinement intégrée de l’activité opérationnelle du Groupe.

Le programme de financement sera mis en œuvre conformément aux politiques et stratégies approuvées par le Conseil d’administration, en particulier la Feuille de route de la banque du climat et le document d’orientation sur les activités relevant de la cohésion, ainsi que d’autres documents clés tels que les politiques de prêt dans les secteurs de l’énergie et des transports et le cadre de durabilité environnementale et sociale. La [section 3](#) fournit davantage de détails sur les principales politiques. La période de planification 2022-2024 sera marquée par l’arrêt progressif de la réponse anticyclique du Groupe à la pandémie, avec la fin de la mise en œuvre du Fonds de garantie européen, et par un recentrage sur la lutte contre les déficits d’investissement structurels à l’appui des priorités stratégiques de l’UE. Cette démarche anticyclique est délaissée dans un contexte de forte liquidité des marchés sur lesquels circulent d’énormes volumes de fonds du secteur public.

Comme indiqué dans la [section 2](#), les besoins de financement dans le secteur public demeurent élevés en raison de l’incidence négative de la pandémie sur ses recettes et de la nécessité de remédier aux déficits d’investissement structurels. Dans ce contexte, le programme de financement se fonde sur une proposition à forte valeur ajoutée s’appuyant sur le savoir-faire sans équivalent du Groupe BEI dans les domaines d’intervention prioritaires visés dans la [section 3](#). À cet effet, **le programme se caractérise par des orientations pour les financements assorties d’un fort potentiel à la hausse qui peuvent être adaptées, selon une perspective externe, aux capacités d’absorption du marché et, selon une perspective interne, aux capacités opérationnelles.** Il maintient une évolution progressive vers une activité à forte valeur ajoutée axée sur la connaissance et une prise de risque plus élevée, tout en respectant la capacité de prise de risque du Groupe BEI.

Aux fins de la mise en œuvre de ce programme de financement, le mode d’exécution des activités devra être adapté afin d’accompagner l’évolution structurelle de la demande du marché. Des améliorations de l’offre de produits de la BEI sont envisagées. Elles varieront en fonction des secteurs et des types de contreparties concernés et poursuivront la réorientation vers le financement du secteur privé et des opérations de plus petite taille.

Les orientations pour les financements reflètent également les incertitudes dues à la mise en œuvre de nouveaux mandats relevant du CFP 2021-2027. S’agissant d’InvestEU, l’accord a été approuvé lors de la réunion du Conseil d’administration de la BEI de décembre. La garantie de l’UE au titre des fenêtres d’investissement du nouveau mandat IVCDI – Europe dans le monde pour les régions à l’extérieur de l’UE sera mise à disposition en plusieurs étapes.

Les orientations pour les financements valables pour l'ensemble du Groupe BEI pour la période 2022-2024 se fondent sur les attentes actuelles. Des incertitudes persistent concernant l'absorption par le marché et la rapidité de l'adaptation de la mise en œuvre des activités face à l'évolution des conditions de marché. En outre, BEI Monde élaborera des stratégies spécifiques pour renforcer la mise en œuvre des activités dans les régions à l'extérieur de l'UE. Compte tenu de ces mutations, le programme a été calibré de manière à optimiser l'additionnalité et l'impact tout en garantissant la viabilité financière à long terme du Groupe. Les orientations pour les signatures sont présentées avec une marge de variation de +/-10 %.

Le [graphique 1](#) présente l'évolution passée et les prévisions relatives aux orientations pour les financements du Groupe.

Graphique 1 – Évolution du programme de financement du Groupe BEI

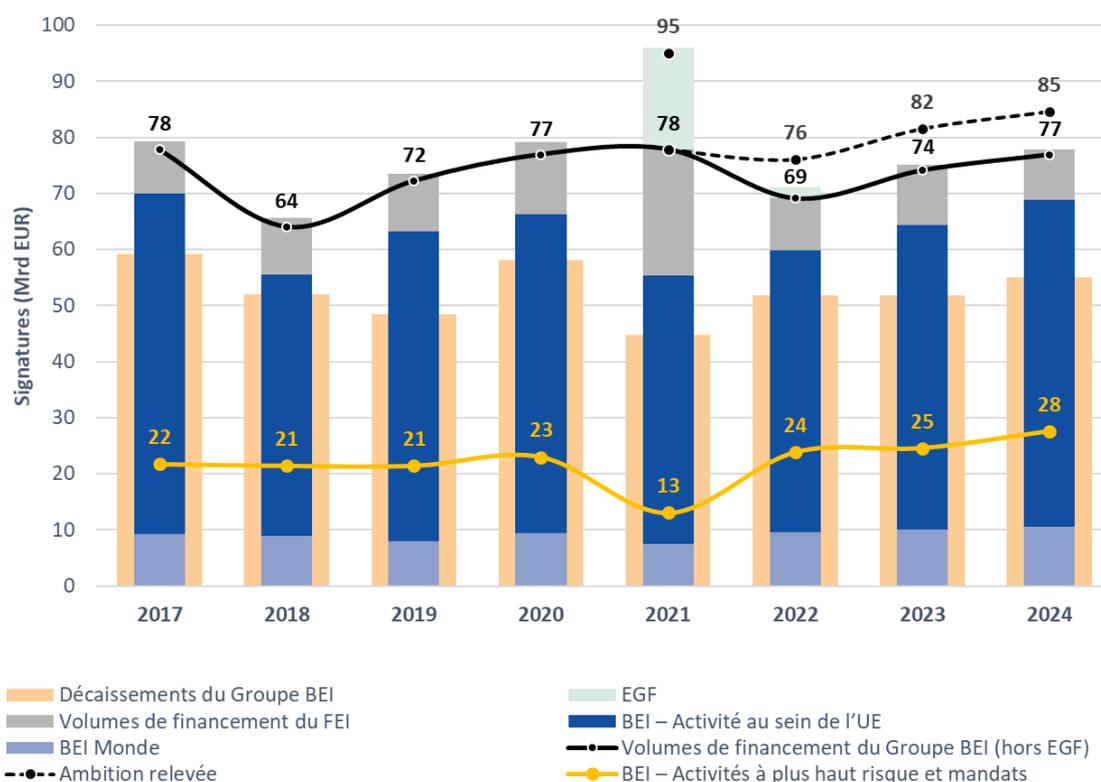


Tableau 2 – Activité de financement⁸ et décaissements du Groupe BEI

Mrd EUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des financements du Groupe	72,2	76,9	95,0	69,1	74,1	76,9
BEI – Activité au sein de l’UE	55,4	57,0	57,9	51,2	54,2	58,2
Ressources propres	54,9	56,5	47,8	49,0	53,0	57,0
Ressources de tiers	0,5	0,5	10,0	2,2	1,2	1,2
BEI Monde	7,9	9,3	7,6	9,6	10,1	10,6
Ressources propres	7,0	8,2	6,4	9,5	10,0	10,5
Ressources de tiers	0,9	1,2	1,1	0,1	0,1	0,1
FEI	10,2	12,9	30,5	10,3	10,8	9,1

Mrd EUR	2019	2020	2021*	2022**	2023	2024
Total des décaissements du Groupe (ressources propres et ressources de tiers)	48,4	58,0	44,8	44,7 - 51,9	43,5 - 51,8	46,7 - 55,0
BEI – Activité au sein de l’UE	43,7	51,5	35,0	38,3 - 44,7	38,0 - 45,3	40,5 - 47,6
BEI Monde	3,8	5,4	5,5	4,4 - 5,1	4,1 - 5,0	4,6 - 5,5
FEI	0,9	1,10	4,40	2,0 - 2,1	1,4 - 1,6	1,7 - 1,9

* Décaissements de la BEI jusqu’en 2021 (inclus) : prêts, fonds propres et garanties.

** Décaissements du Groupe BEI à partir de 2022 : prêts et fonds propres (100 % des volumes du FEI).

Objectifs de politique publique

S’agissant des grands objectifs de politique publique (OPP) du Groupe BEI, l’OPP **Action en faveur du climat et durabilité environnementale** gardera la priorité, tandis que le Groupe s’attend à accroître sensiblement ses financements consacrés à la **cohésion économique et sociale** au cours de la période de planification.

Les tendances récentes indiquent que les projets relevant des OPP **Innovation, transformation numérique et capital humain** et **Énergies durables et ressources naturelles** représentent une part importante des financements du Groupe BEI en faveur des entreprises au sein de l’UE, conformément aux principales priorités de cette dernière. L’OPP **Villes et régions durables** est un domaine d’intervention prioritaire pour le secteur public. Le **financement des PME et des ETI** devrait être affecté puisque la mise en œuvre du Fonds de garantie européen touche à sa fin, la baisse constatée de la demande du marché pour les produits intermédiés se poursuit et les produits de substitution sont encore en phase de conception. Cette évolution aura également une incidence sur les volumes globaux de financement du Groupe BEI ces prochaines années.

Conformément à sa mission statutaire, le FEI concentre depuis toujours ses activités de financement sur les PME et les ETI. Les programmes d’aide de trésorerie, y compris les propres initiatives du FEI, ont réussi à épargner aux PME européennes le pire de la crise. Le maintien d’un appui au financement des PME demeure nécessaire pour assurer une reprise économique durable, puisque la situation financière de ces entreprises reste précaire au sein de l’Union européenne. Une PME européenne sur trois déclare que l’accès au financement constitue un problème majeur, et il existe une forte demande pour des investissements au

⁸ Dans les montants réalisés et les orientations au niveau du Groupe, les opérations conjointes ne sont pas prises en compte (par exemple, les opérations du FEI bénéficiant d’une contre-garantie de la BEI) :

• 2019 : 1,3 Mrd EUR ; 2020 : 2,2 Mrd EUR ; 2021 : 1,0 Mrd EUR ; 2022 : 1,9 Mrd EUR ; 2023 et 2024 : 1,0 Mrd EUR.

service des politiques ciblées et destinés à appuyer les PME. Le FEI prévoit de continuer à développer des produits de garantie et d'apport de fonds propres pour soutenir les PME, l'innovation et la transformation numérique, les compétences et la durabilité, ainsi que les investissements en fonds propres dans des fonds d'infrastructures.

À l'avenir, une part significative (environ 45 %) de l'activité du FEI devrait soutenir la compétitivité, la croissance et la cohésion de l'UE. Environ un quart de l'activité du FEI contribuera à l'innovation, à la durabilité et à la transformation verte. Dès lors, la contribution du FEI aux objectifs climatiques ambitieux du Groupe devrait augmenter de manière continue au cours de la période de planification.

Tableau 3 – Orientations du Groupe BEI pour les objectifs de politique publique⁹

Signatures du Groupe (ressources propres et ressources de tiers) par OPP		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Innovation, transformation numérique et capital	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	20,3	21,4	21,9
- BEI – Activité au sein de l'UE		15,8	17,0	16,9	15,7	16,7	17,9
- BEI Monde		0,2	1,4	1,6	2,2	2,3	2,4
- FEI		s.o.	s.o.	s.o.	2,4	2,4	1,6
Financement des PME et des ETI	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	19,1	19,2	19,3
- BEI – Activité au sein de l'UE		14,3	16,1	16,4	11,0	11,0	11,8
- BEI Monde		2,1	3,6	2,4	2,3	2,4	2,5
- FEI		s.o.	s.o.	s.o.	5,8	5,8	5,0
Villes et régions durables	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	13,9	15,0	16,0
- BEI – Activité au sein de l'UE		14,2	12,4	12,0	11,0	11,9	12,8
- BEI Monde		2,8	2,3	1,7	2,9	3,1	3,2
- FEI		s.o.	s.o.	s.o.			
Énergies durables et ressources naturelles	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	17,8	19,6	20,6
- BEI – Activité au sein de l'UE		11,2	11,4	12,6	13,5	14,6	15,6
- BEI Monde		2,7	2,1	1,8	2,2	2,3	2,4
- FEI		s.o.	s.o.	s.o.	2,1	2,7	2,6
Cohésion économique et sociale et convergence de l'UE[⊠]	%				39,7%	41,3%	43,1%
en % des signatures du Groupe							
Action en faveur du climat et durabilité environnementale	%				35,7%	40,0%	44,4%
⊠ en % des signatures du Groupe							

⁹ Le FEI a mis en place sa propre série d'objectifs de politique publique qui sont présentés dans son Plan d'activité. Ceux-ci ont été mis en correspondance avec les objectifs de la BEI à compter de 2022 afin de permettre la présentation pour la première fois de volumes rapportés aux objectifs de politique publique du Groupe BEI.

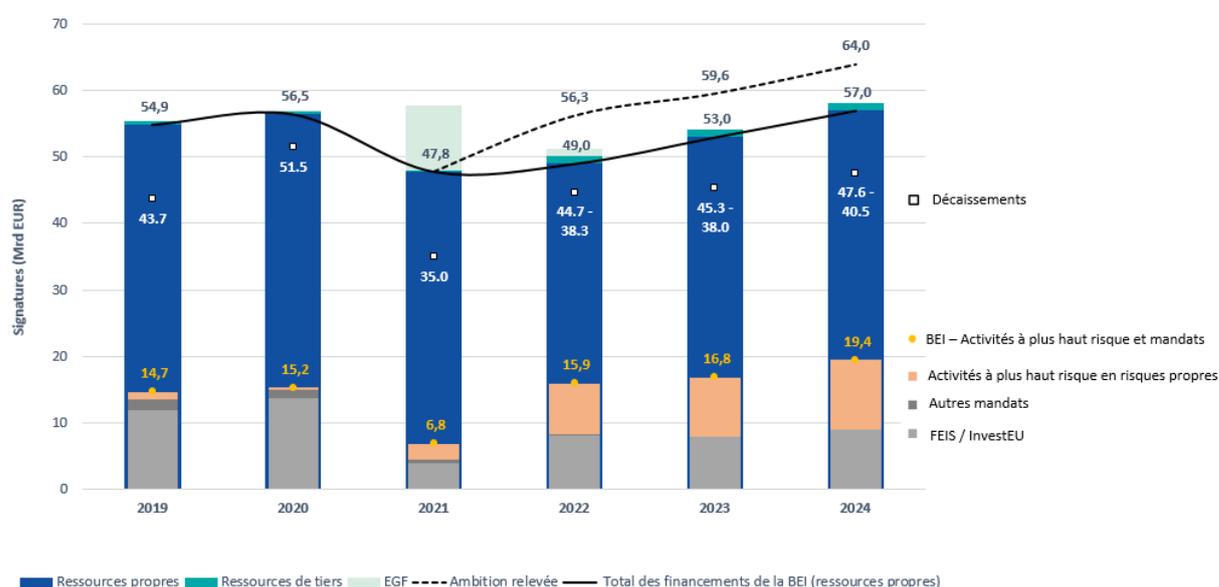
BEI – Activité au sein de l’UE

Le [tableau 4](#) présente le programme de financement proposé pour l’activité de la BEI dans l’UE, sur ressources propres de la BEI et sur ressources de tiers.

Tableau 4 – Programme de financement dans l’UE¹⁰

Mrd EUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Financements de la BEI dans l’UE (ressources propres)	54,9	56,5	47,8	49,0	53,0	57,0
Financements de la BEI dans l’UE (ressources de tiers)	0,5	0,5	10,0	2,2	1,2	1,2
- dont EGF		0,1	9,9	1,0	0,0	0,0

Graphique 2 – Évolution du programme de financement dans l’UE



Défis, priorités et approche

La facilité pour la reprise et la résilience est un instrument de nature temporaire destiné à remédier à l’incidence sans précédent de la pandémie de COVID-19 et à amorcer la reprise. Elle est conçue pour accompagner la hausse des besoins financiers liée à des réformes et investissements additionnels et vient s’ajouter au concours fourni au titre d’InvestEU. Dans la plupart des régions de l’UE, on s’attend à ce que ses financements stimulent l’investissement, ce qui pourrait avoir pour conséquence d’alimenter la demande de financements de la BEI. Il est trop tôt pour se faire une idée précise des conséquences pour la BEI à moyen et long terme, puisque les acteurs du marché ont des attentes qui divergent. Si certains prévoient de remplacer en bonne partie les instruments remboursables classiques par les subventions de la facilité pour financer leurs investissements à long terme, d’autres pourraient décider

¹⁰ Les chiffres tiennent également compte de pays tiers ne relevant pas du champ d’activité de BEI Monde (par exemple AELE, anciennes opérations au Royaume-Uni).

d'utiliser la capacité de la facilité pour réduire les risques associés à leurs projets et mobiliser des investissements d'un niveau plus élevé (et donc éventuellement avoir besoin de cofinancements de la BEI).

La limitation des déplacements professionnels pendant la pandémie a créé des difficultés pour le financement des entreprises. De plus, les taux d'intérêt restent bas ou négatifs, ce qui continue d'affecter les conditions de tarification des produits classiques de la BEI destinés au secteur bancaire, tels que les prêts intermédiés à bénéficiaires multiples. Avec l'allègement des restrictions de déplacement, les efforts de prospection repartiront de l'avant. Si les premiers résultats de ces efforts devraient se matérialiser en 2022, les orientations pour les financements permettent une montée en puissance de la mise en œuvre opérationnelle dès que possible, en exploitant tout le potentiel de la Banque. S'agissant de l'absorption par le marché, les intermédiaires financiers recourent désormais davantage à des produits à plus haut risque et (ou) contribuant à alléger les exigences en fonds propres (tranches mezzanine d'instruments de titrisation, structures de partage des risques dissociées ou associées à un portefeuille, par exemple).

Comme indiqué dans la [section 2](#), la trajectoire vers la reprise économique au sein de l'UE est actuellement hétérogène et en constante évolution. Dans le même temps, une action plus rapide est nécessaire pour accélérer les transitions numérique et écologique de l'UE, tout en renforçant la résilience face aux menaces en matière de climat, d'énergie, de cybersécurité et de santé. Le Groupe BEI continuera à faire évoluer son éventail de produits financiers et sa capacité de prise de risque. Il soutiendra, en particulier, les transitions écologique et numérique de manière inclusive en investissant dans un portefeuille large et diversifié de technologies et de solutions en vue de garantir une croissance durable et de renforcer la résilience face aux futures perturbations et crises. Une plus grande prise de risque doit être mise en balance avec la nécessité de garantir la viabilité financière – en suivant une approche globale dans l'octroi de financements aux clients, tenant compte des différents stades de développement et de la diversité des niveaux d'aptitude s'agissant de la mise en œuvre de projets.

L'éventail des activités et le développement des produits en 2022 et au-delà suivent la stratégie énoncée dans le Plan d'activité pour 2021. Cette stratégie implique une transition progressive vers des activités à plus haut risque, dont le cap est donné par la nécessité de remédier aux défaillances du marché et aux externalités, conformément aux objectifs de politique publique de la BEI, et de générer une additionnalité et un impact plus élevés. Elle met en avant des solutions axées sur le climat (y compris l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les technologies vertes), l'innovation et la transformation numérique.

Afin de répondre de manière appropriée à la demande du marché et de remédier à ses défaillances, il est envisagé d'améliorer encore l'offre de produits de la BEI. De nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée devraient mieux correspondre aux besoins des clients et permettre de diversifier la clientèle d'entreprises de la Banque. Il s'agira notamment de diverses formes de garanties sur portefeuille, de structures de financement sur projet subordonnées et d'instruments liés aux principaux indicateurs de résultat, ainsi que de financements subordonnés et d'instruments de partage des risques en faveur des entreprises à l'appui de la recherche-développement et de l'innovation, ou encore d'instruments permettant d'alléger les exigences de fonds propres, tels que des tranches mezzanine d'opérations de titrisation. L'amélioration de l'offre de produits destinée au secteur privé passe également par la mise au point d'instruments ciblés comme un produit de garantie en

risques propres sur la base de l'instrument de partage des risques associé à un portefeuille au titre du Fonds de garantie européen ainsi que d'autres produits de substitution venant s'ajouter aux prêts intermédiés à bénéficiaires multiples classiques afin de soutenir le financement des PME et des ETI. La Banque pourrait notamment participer à des émissions sur les marchés des capitaux en qualité d'acquéreur ou d'émetteur, ce qui serait particulièrement intéressant pour les émissions d'obligations vertes, comme on peut le lire dans les conclusions du rapport d'évaluation des obligations climatiquement responsables de la Banque. Le profil de risque global de l'offre de produits ne devrait pas beaucoup évoluer ces prochaines années. Cependant, une part plus importante sera déployée en risques propres, ce qui entraînera une hausse de la consommation de capital.

La BEI examine actuellement des moyens d'accélérer une reprise verte et numérique et de soutenir les PME, les ETI et d'autres clients européens qui souffrent d'un endettement excessif temporaire à la suite de la crise du COVID-19. Pendant la pandémie, l'endettement des clients a fortement augmenté, souvent à court terme. Cette situation compromet les perspectives d'investissement futur, que les goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et les tensions inflationnistes persistantes rendent encore plus hypothétiques. Afin de préserver la productivité et la compétitivité à venir, les entreprises privées au sein de l'UE (PME, ETI, promoteurs de projets ou autres entreprises) ont besoin de capitaux patients et (ou) de financements à long terme et, parfois, d'un soutien financier et consultatif ciblé pour être en mesure de planifier et d'accélérer l'investissement à long terme et de rétablir la compétitivité et la résilience de leurs modèles économiques. C'est ce qui permettra par la suite de tirer la croissance de l'UE.

Guidée par les besoins du marché, la BEI envisage une nouvelle initiative visant à **accélérer la croissance durable** (« **Grow EU** »). En particulier, et en réponse à l'appel du Conseil européen, Grow EU donnera la priorité aux financements ayant le plus d'impact, en ciblant les entreprises qui devront effectuer des investissements clés dans l'innovation, la transition numérique et l'action pour le climat dans le cadre de leur redressement après la crise sanitaire. En outre, la BEI mobilisera ses services de conseil pour accélérer la montée en puissance de cette initiative : ils communiqueront sur l'initiative et rechercheront activement des bénéficiaires potentiels dans les domaines prioritaires clés. En s'appuyant en particulier sur son savoir-faire interne faisant la jonction essentielle entre action pour le climat et innovation, la Banque proposera aux entreprises, lorsque cela s'avérera nécessaire, des conseils techniques et financiers sur mesure afin d'accélérer son processus d'audit préalable et d'améliorer la bancabilité globale de ses clients. Enfin, la BEI puisera également dans ses connaissances et ses propres études portant sur des technologies et des tendances du marché clés afin de cibler les segments importants et, in fine, de renforcer la compétitivité et la résilience de ses clients.

L'activité de financement sur projet restera centrale pour réaliser les objectifs de la BEI relatifs à l'action pour le climat et se poursuivra en vue de maintenir le rôle prépondérant de la Banque dans le financement des énergies renouvelables et de la transformation énergétique en Europe. La BEI mettra à disposition des instruments de financement et d'investissement : instruments de réduction des risques du marché de l'énergie, financement en fonds propres ou quasi-fonds propres de projets en phase de démarrage et financement de projets fondés sur des technologies émergentes comme le stockage de l'énergie, les véhicules électriques, l'hydrogène et les nouvelles technologies énergétiques marines.

La BEI continuera également de compter parmi les principaux fournisseurs de prêts d’amorçage-investissement en Europe, en mettant l’accent sur l’innovation à un stade avancé et sur des projets dans les domaines des technologies vertes, des sciences de la vie, de la santé, des logiciels, de la robotique et de la transformation numérique.

La conception de nouveaux produits de la BEI peut aider la Banque à s’adapter et à maintenir sa pertinence, notamment sur les segments du secteur financier et des entreprises bien notées. Les substituts de prêts et la poursuite de l’achat de tranches mezzanine d’opérations de titrisation (avec un effet d’allègement des exigences de fonds propres) sont également de nature à renforcer la pertinence de la BEI dans ces secteurs, notamment au moyen de la vente croisée de produits mezzanine et de premier rang.

Il existe aussi plusieurs domaines présentant un potentiel de croissance non négligeable. S’agissant des financements sur projet, par exemple, la production d’hydrogène et de batteries pour les véhicules électriques, le matériel roulant et les nouvelles technologies énergétiques marines recèlent des possibilités d’investissement. Dans le secteur public, la BEI continuera de collaborer avec les autorités locales pour soutenir les projets relatifs aux transports durables, à l’éducation, aux logements sociaux et aux infrastructures hospitalières.

Activités à plus haut risque et au titre de mandats

Les activités à plus haut risque renforcent l’offre de produits de la BEI et génèrent une plus grande additionnalité, élément central de la mission de la BEI. Elles permettent à la Banque d’atteindre de nouveaux clients et secteurs, de mettre au point des structures et produits de financement innovants qui répondent à l’évolution des besoins du marché (par exemple, titres adossés à des actifs, prêts aux ETI et quasi-fonds propres/prêts d’amorçage-investissement) et d’accompagner l’évolution des priorités stratégiques. Comme signalé dans le récent rapport d’évaluation des activités spéciales de la BEI, les activités à plus haut risque représentent la majeure partie des produits complexes et sont généralement de taille plus modeste tout en comptant une part plus importante de nouveaux clients.¹¹

Les opérations à plus haut risque constituent une pierre angulaire de l’activité de la BEI depuis le lancement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Ces dernières années, la Banque a mis en œuvre avec efficacité des activités à plus haut risque, accédé à de nouveaux marchés, testé de nouveaux produits et intégré de nouveaux clients dans son portefeuille. La stratégie portant sur une transition progressive vers une plus grande prise de risque, dans le cadre de laquelle les activités menées par la BEI en risques propres compenseraient la baisse des volumes au titre des mandats, a été décrite dans le Plan d’activité 2021 et sera maintenue dans le cadre de ce nouveau Plan.

Néanmoins, les activités de la BEI au titre des mandats continueront à jouer un rôle important dans la mise en œuvre de financements à plus haut risque. Les premières signatures au titre

¹¹ Le concept d’« activités spéciales » a été officiellement introduit à l’article 16, paragraphe 3, des [statuts](#) révisés de la Banque en décembre 2009. L’expression renvoie à des opérations de financement présentant un risque plus élevé que celui qui est généralement accepté par la Banque, et inclut à la fois les activités spéciales en risques propres et les activités au titre de mandats. Elle ne renvoie pas à un produit ou à une ligne d’activité spécifique. Aujourd’hui, les activités spéciales ne correspondent sans doute plus à ce qui revêt un caractère « exceptionnel » aux yeux des acteurs du marché et des parties prenantes de la BEI, et leur définition ne rend pas compte de la vaste expérience accumulée par la Banque au fil de la dernière décennie, tant sur le plan des nouveaux produits financiers que sur celui des outils de suivi sophistiqués qu’elle met au point. Le Plan d’activité ne fait dès lors plus mention d’activités spéciales mais établit une distinction entre activités à plus haut risque en risques propres et activités au titre de mandats.

d'InvestEU sont attendues en 2022 et le FEIS prendra fin, sachant que l'objectif est de signer le stock restant d'opérations approuvées d'ici à la fin de 2022. Les opérations relevant du dispositif InnovFin, qui peuvent encore être approuvées et signées jusqu'à la fin de 2022, sont exclusivement des opérations de financement thématique au titre des volets « Projets de démonstration liés à l'énergie » et « Recherche sur les maladies infectieuses ». Les opérations au titre de l'instrument de dette du mécanisme pour l'interconnexion en Europe pourront également être approuvées jusqu'à la fin de 2022 et signées jusqu'à la fin de 2023.

La Banque espère rester l'un des principaux fournisseurs de prêts d'amorçage-investissement, un segment insuffisamment développé du système européen du capital-risque. La majeure partie de l'activité de la Banque dans ce domaine est mise en œuvre dans le cadre de mandats. Les clients visés sont les entreprises de création récente (PME et ETI) qui investissent une part importante de leurs ressources dans le développement de technologies avancées revêtant une importance stratégique pour l'Europe, telles que les technologies vertes, les biotechnologies, les sciences de la vie et les technologies clés génériques. En 2022, la Banque compte signer les dernières opérations de l'instrument de prêt d'amorçage-investissement relevant du FEIS.

S'agissant des activités sur ressources de tiers au sein de l'UE, l'appui au titre du Fonds de garantie européen et des instruments financiers décentralisés (IFD) continuera d'être mis en œuvre en sus des financements sur ressources propres de la BEI. Une véritable occasion s'offre actuellement pour adapter l'approche stratégique et repenser les mandats purement relatifs aux IFD au cas par cas et l'utilisation des compartiments « États membres » d'InvestEU pour le panachage de ressources. Afin d'exploiter pleinement le potentiel de ces instruments financiers décentralisés, le Groupe entend se concentrer sur des modalités et produits standardisés afin de garantir une couverture uniforme du marché et de créer un lien stratégique plus étroit entre les instruments et les orientations stratégiques du Groupe BEI.

Les orientations prévues pour les activités à plus haut risque sont indiquées dans le [tableau 5](#).

Tableau 5 – Activités de la BEI dans l'UE : activités à plus haut risque et mandats

Mrd EUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BEI – Activités à plus haut risque et mandats	14,7	15,2	6,8	15,9	16,8	19,4
- Activités à plus haut risque en risques propres	1,1	0,3	2,4	7,7	8,9	10,4
- FEIS / InvestEU	11,8	13,7	3,9	8,0	7,8	9,0
- Autres mandats	1,7	1,2	0,4	0,2	0,0	0,0

InvestEU

À la suite de la signature avec la Commission, le déploiement d'InvestEU devrait commencer début 2022. Il est possible que ce différé pèse sur la capacité de la Banque à générer les volumes importants et fortement concentrés, prévus dans la première phase d'InvestEU (2022-2024).

Les dernières hypothèses concernant le portefeuille nécessiteraient un volume annuel moyen de financements InvestEU de l'ordre de 7,7 milliards d'EUR. Il serait prudent de tableur sur un

volume total de 6,2 milliards d'EUR pour InvestEU en 2022, avant une tendance à la hausse les années suivantes.

De nouveaux types de prêt d'amorçage-investissement et produits thématiques, y compris des opérations de financement sur projet, devraient être lancés au titre d'InvestEU et leurs volumes devraient être similaires à ceux observés dans le cadre du FEIS.

Dans le cadre d'InvestEU, la Banque envisagera des structures de financement faisant intervenir des quasi-fonds propres ou de la dette subordonnée. Des banques nationales de promotion économique ont déjà fait part de leur intérêt pour la mise en place de plateformes d'investissement en quasi-fonds propres en coopération avec la BEI. InvestEU nécessitera un renforcement des efforts de marketing et une approche sectorielle pour le repérage de projets bancables. Les produits thématiques qui seront proposés dans le cadre d'InvestEU (notamment rehaussement de crédit pour des accords d'achat d'électricité d'entreprise – en cours d'élaboration par les Services de conseil), s'ils sont combinés à des tranches de premier rang en risques propres de la BEI, ont le potentiel de renforcer encore l'attractivité de ces dernières.

BEI Monde – Extérieur de l'UE

En réponse aux pourparlers sur le processus de renforcement de l'architecture financière européenne pour le développement et aux conclusions du Conseil de juin 2021, le Conseil d'administration de la BEI a donné en septembre 2021 son aval au concept de branche de la BEI spécialisée dans le développement (BEI Monde), dont le lancement est intervenu le 1^{er} janvier 2022. BEI Monde prendra la forme d'une unité organisationnelle au sein de la BEI. Elle sera placée sous l'autorité du Comité de direction et disposera de sa propre image de marque et d'orientations spécifiques présentées dans le présent Plan d'activité du Groupe. En outre, elle bénéficiera de modalités de gouvernance qui lui seront propres, sous la forme d'un groupe consultatif du Conseil d'administration, qui permettra de faire entrer en ligne de compte des points de vue complémentaires sur le développement portés par les États membres, la Commission et le Service européen pour l'action extérieure.

Le Plan d'activité 2022-2024 du Groupe BEI fournit le premier cadre opérationnel de la branche, définit le périmètre de son programme d'activités et donne un premier aperçu des défis et possibilités stratégiques qui se présenteront sur son chemin en vue de renforcer l'impact de la BEI en matière de développement. Les travaux se poursuivront pour élaborer une stratégie spécifique et un premier plan annuel de mise en œuvre de son activité pour ses opérations en dehors de l'UE. Dans ce cadre, il sera également question de définir et d'ajuster progressivement des indicateurs de résultat pour les activités de la BEI en dehors de l'UE afin de démontrer l'impact de la Banque sur le développement.

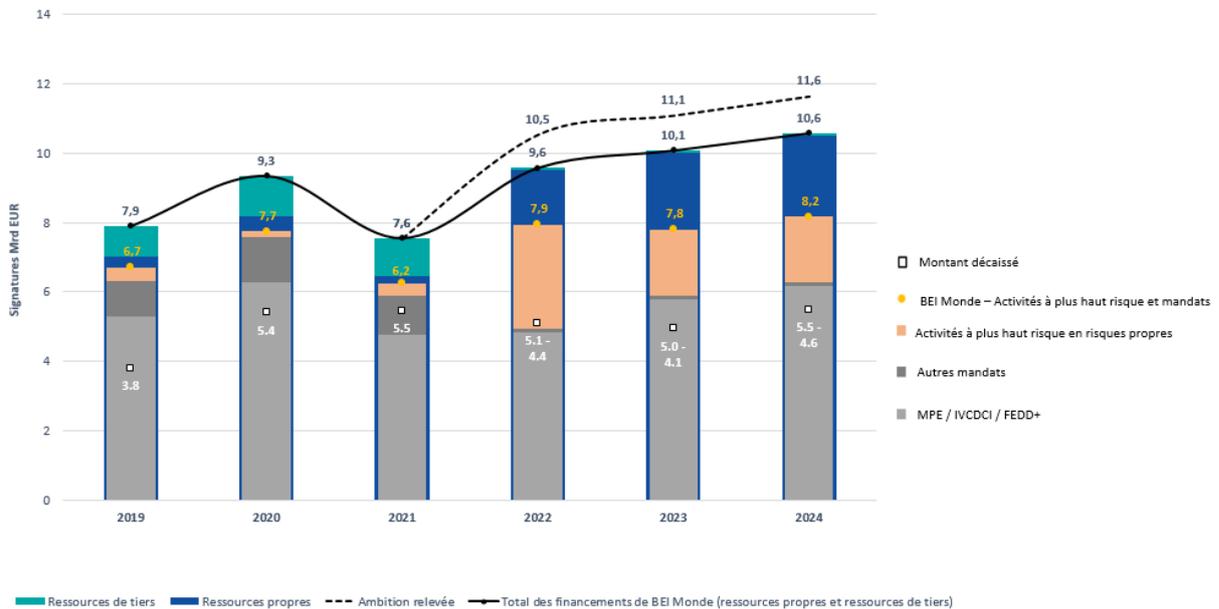
La BEI renforcera sa présence locale à l'extérieur de l'UE, en se fondant sur l'expertise, les connaissances et les contacts locaux, ce qui passera notamment par un recours plus large à des agents recrutés localement et la création de pôles régionaux. La présence de la BEI dans les pays concernés sera implantée au sein des délégations de l'UE dans la mesure du possible afin de renforcer les synergies avec les partenaires de l'UE. La création de BEI Monde permettra de mettre davantage l'accent sur les objectifs de développement grâce au renforcement de la culture du développement dans l'organisation au fil du temps.

Le [tableau 6](#) ci-dessous présente le programme de financement pour l'activité de la BEI à l'extérieur de l'UE, sur ressources propres de la Banque et sur ressources de tiers. Les orientations pour les signatures en dehors de l'UE devraient être revues à la hausse à partir de 2021 étant donné que BEI Monde deviendra pleinement opérationnelle au premier semestre de 2022 et que le déploiement plein et entier des mandats commencera à se concrétiser au second semestre de 2022.

Tableau 6 – BEI Monde : programme de financement à l'extérieur de l'UE¹²

Mrd EUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Financements de BEI Monde	7,9	9,3	7,6	9,6	10,1	10,6
- sur ressources propres	7,0	8,2	6,4	9,5	10,0	10,5
- sur ressources de tiers	0,9	1,2	1,1	0,1	0,1	0,1

Graphique 3 – Évolution du programme de financement à l'extérieur de l'UE



¹² Les orientations pour BEI Monde concernent tous les pays qu'elle couvre et excluent les autres pays tiers (par exemple AELE et Royaume-Uni).

Défis, priorités et approche

Les conclusions du Conseil sur l'architecture financière européenne pour le développement invitaient la BEI à établir des stratégies spécifiques pour les activités de développement qu'elle mène à l'extérieur de l'UE. Une stratégie à long terme pour BEI Monde s'inscrira dans le cadre d'une approche plus solide du développement et de l'action extérieure et définira les domaines d'intervention prioritaires thématiques et géographiques, guidera le déploiement d'une présence locale accrue, recensera des instruments et méthodes et ouvrira la voie à un approfondissement des partenariats. Les opérations en dehors de l'UE continueront d'être pleinement alignées sur les priorités stratégiques de l'UE et sur le nouvel instrument IVCDI – Europe dans le monde.

S'appuyant sur les atouts et les mandats existants de la BEI, la priorité thématique inclura la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe et soutiendra le renforcement de la résilience et de la croissance inclusive afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Elle favorisera également la transformation numérique et une meilleure connectivité et intégration régionale, y compris avec l'Union européenne. Conformément à la Feuille de route de la banque du climat, l'accent sera mis sur la transition climatique (atténuation et adaptation), notamment sur les projets relatifs aux énergies renouvelables, au transport d'électricité, à l'eau et à l'assainissement, aux transports et à l'aménagement urbain, ainsi que sur les investissements intégrant la dimension du genre et l'égalité entre les sexes, l'inclusion des jeunes, la création d'emplois, l'impact social, la santé et l'éducation. L'objectif est d'obtenir des retombées sur les plans de la croissance durable, de l'accès aux services vitaux et des possibilités économiques pour tous, en particulier pour les jeunes.

La demande de financement du développement demeure globalement élevée. Notamment dans le contexte de la reprise post-COVID-19, il existe de fortes contraintes budgétaires et fiscales qui s'accompagnent d'une chute de l'investissement dans des secteurs clés et de niveaux de chômage élevés (en particulier pour les jeunes).

Dans le même temps, l'instabilité politique demeure un facteur limitant pour les opérations de la BEI dans plusieurs régions. Les questions liées à la migration, aux réfugiés et à la sécurité pèsent sur les États, les autorités locales et les populations.

De plus, la crise due à l'épidémie de COVID-19 a eu de lourdes conséquences pour la capacité d'absorption dans de nombreuses régions. Des éléments de concessionnalité et des dispositifs d'assistance technique demeurent nécessaires pour renforcer les capacités des clients de la BEI et appuyer une reprise verte et inclusive, et cela passera par un renforcement ciblé de la présence locale de la BEI dans certains pays. Ces éléments constitueront également un déterminant essentiel des instruments et méthodes à privilégier pour les activités à l'extérieur de l'UE.

Il y a encore lieu de moderniser et d'adapter les environnements réglementaires dans de nombreux domaines, comme le montre, par exemple, l'enquête auprès des entreprises du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord menée conjointement par la BEI, la BERD et la Banque mondiale. Le dialogue en matière de politique avec les États piloté par la Commission est essentiel pour renforcer l'impact des investissements extérieurs et du financement du développement.

Le développement du secteur privé restera un domaine prioritaire pour les activités à l'extérieur de l'UE. La stratégie dans ce domaine sera axée sur l'investissement vert, la

bioéconomie et la transformation numérique des PME et ETI, le verdissement du secteur financier et de la chaîne de valeur. L'objectif sera d'améliorer l'accès des PME au financement, de créer des emplois, d'atteindre des segments de la population mal desservis, d'élever les normes ESG, de favoriser l'essor des marchés des capitaux et de contribuer à la décarbonation des importations de l'UE.

À l'extérieur de l'UE, la BEI ciblera des investissements du secteur privé ayant une forte additionnalité et un impact élevé, en fondant sa proposition de valeur sur son savoir-faire en matière de structuration financière et sa capacité de prise de risque, le tout assorti d'une offre de prix compétitive.

La hiérarchisation des priorités géographiques sera alignée sur les priorités communes de l'UE, telles qu'exposées dans le cadre de l'IVCDCI – Europe dans le monde, ainsi que sur d'autres besoins et exigences spécifiques au financement du développement. Cela permettra de guider le renforcement de la présence locale sur le terrain, y compris l'emplacement des pôles et des bureaux de représentation, dont le premier sera le pôle pilote de Nairobi pour l'Afrique de l'Est.

Des services de conseil complètent l'offre de produits de la BEI – en interne ou par le biais d'une assistance technique – et sont primordiaux pour faciliter, accélérer et mobiliser des projets d'investissement en faveur du climat en dehors de l'UE.

La stratégie à long terme guidera l'approfondissement des partenariats. Dans le cadre de ses activités à l'extérieur de l'UE, la BEI est déjà un membre clé des initiatives de l'Équipe Europe menées avec des pays partenaires et la famille de l'UE, notamment la Commission, les États membres et le Service européen pour l'action extérieure, et cette coopération sera encore renforcée avec le lancement de BEI Monde.

La BEI favorisera également une coopération plus large avec d'autres entités privées et publiques, notamment des banques multilatérales de développement (BMD), des institutions financières internationales et des agences des Nations unies. La coopération de la BEI avec des institutions partenaires, telles que la BERD, demeurera essentielle pour promouvoir la cohérence, la complémentarité, l'efficacité et des principes d'efficacité du développement, de même que pour faciliter la réalisation des objectifs des politiques extérieures de l'UE.

La communication d'informations de la BEI avec l'extérieur sur l'impact en matière de développement est bien établie, tout comme la participation de la Banque à des enceintes consacrées à ce thème. En 2021, la BEI a assumé la coprésidence du groupe de travail des BMD sur la gestion des résultats en matière de développement aux côtés de la Banque mondiale. Ces activités continueront après l'établissement de BEI Monde.

La BEI est un contributeur important à l'aide publique au développement (APD) fournie par l'UE. Au-delà de l'APD, la BEI communique également des informations sur d'autres paramètres pertinents, notamment sur le soutien public total au développement durable (SPTDD), la mobilisation de capitaux du secteur privé, le financement de l'action pour le climat et le panachage de ressources. Parallèlement, la BEI participe activement à plusieurs groupes de travail et forums internationaux et contribue ainsi au renforcement et à l'évolution des cadres définis pour l'établissement de rapports.

Activités à plus haut risque et au titre de mandats à l'extérieur de l'UE

Les orientations prévues pour les activités à plus haut risque de la BEI à l'extérieur de l'UE sont indiquées dans le [tableau 7](#).

Tableau 7 – BEI Monde : activités à plus haut risque et mandats à l'extérieur de l'UE

Mrd EUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BEI Monde – Activités à plus haut risque et mandats	6,7	7,7	6,2	7,9	7,8	8,2
- Activités à plus haut risque en risques propres	0,4	0,2	0,4	3,0	1,9	1,9
- MPE / IVCDCI et FEDD+	5,3	6,3	4,8	4,8	5,8	6,2
- Autres mandats (dont mandats de tiers)	1,0	1,3	1,1	0,1	0,1	0,1

Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) – Europe dans le monde

La garantie de l'UE au titre des fenêtres d'investissement du nouveau mandat IVCDCI – Europe dans le monde pour les régions en dehors de l'UE sera déployée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, des garanties de l'UE seront disponibles pour les opérations souveraines ou assorties d'une garantie souveraine (fenêtre d'investissement 1) et les opérations du secteur privé dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ou pays ACP (fenêtre d'investissement 4 et fonds fiduciaire pour les pays ACP), qui sont spécifiques à la BEI. Les initiatives visant à mobiliser des ressources additionnelles pour des compartiments supplémentaires du fonds fiduciaire en vue de recueillir des contributions de donateurs s'inscriront dans le cadre de l'effort de levée de fonds global et coordonné de BEI Monde, à compter de 2022.

Les négociations sur les fenêtres d'investissement 2 et 3 de l'IVCDCI – Europe dans le monde (fenêtre d'investissement 2 : opérations avec des contreparties infra-étatiques commerciales et fenêtre d'investissement 3 : couverture du risque politique pour les opérations du secteur privé) devraient démarrer au premier trimestre de 2022, une fois la phase de mise en œuvre de la fenêtre d'investissement 1 lancée.

Après 2022, la BEI a également l'intention de compléter ses financements destinés à l'extérieur de l'UE dans le cadre de ses fenêtres d'investissement spécifiques en recourant à d'autres garanties de l'UE disponibles au titre de la plateforme en accès ouvert du FEDD+ (Fonds européen pour le développement durable Plus), essentiellement pour rehausser le crédit d'opérations du secteur privé. Ces garanties seront mobilisées sur la base de programmes d'investissement proposés qui devront être approuvés par les conseils opérationnels régionaux.

Mécanisme de l'UE pour la transition écologique et la connectivité à l'échelle mondiale

La création du **mécanisme à l'appui des initiatives de l'UE relatives à la transition écologique et à la connectivité à l'échelle mondiale**, qui a une portée géographique mondiale, est proposée en réponse à l'appel du Conseil européen invitant la BEI à soutenir les ambitions de l'Europe dans ces deux domaines (se reporter aux [paragraphe VII, XX et XXI du résumé analytique](#)). La Banque est bien positionnée pour contribuer au programme mondial de l'UE

en matière de transition écologique et de connectivité et est prête à déployer son savoir-faire sans égal pour financer la transition écologique et la transformation numérique dans le monde entier.

L'UE ne concrétisera ses objectifs climatiques ambitieux à l'échelle mondiale que si elle soutient les investissements correspondants, non seulement en Europe mais aussi dans le monde entier. Dans le même temps, elle doit également apporter un soutien actif aux liaisons avec les marchés des énergies vertes. Dans le cadre de la réunion ministérielle Union africaine-Union européenne d'octobre 2021¹³, il a été réaffirmé que davantage doit être fait en faveur de la transformation structurelle durable, y compris dans le secteur de l'énergie, et en particulier pour l'accès aux énergies durables, le renforcement de l'efficacité énergétique ainsi que le développement et l'intégration des marchés régionaux de l'énergie. La transition écologique en Afrique sera indispensable pour satisfaire les besoins énergétiques de ce continent en croissance et favoriser sa prospérité future. Elle pourra également contribuer aux propres besoins de l'UE en énergie verte.

La transformation numérique est également essentielle pour soutenir la croissance et la prospérité, de même que pour accélérer la reprise, et elle sera cruciale pour atteindre les objectifs de la stratégie « Global Gateway » de l'UE. Pour donner une impulsion en faveur de la connectivité numérique, l'UE prévoit de moderniser l'infrastructure numérique et de pleinement tenir compte des risques liés à la cybersécurité (y compris ceux en lien avec le déploiement de la 5G), non seulement pour promouvoir le développement socio-économique de régions reculées, mais aussi pour protéger les données à caractère personnel et les droits humains en ligne à l'échelle mondiale.

La BEI est bien placée pour contribuer au programme mondial en matière de transition verte et de connectivité, en collaborant avec les secteurs public et privé tant dans l'UE que dans des pays partenaires de celle-ci :

- elle dispose d'un savoir-faire technique sans égal dans le domaine des technologies vertes et numériques ;
- sa gouvernance est alignée à 100 % sur les intérêts économiques de l'UE ;
- son modèle opérationnel est au service de l'impact sur le développement et des valeurs de l'UE.

Si les investissements garantis par des États vont jouer un rôle crucial pour la connectivité et la transition écologique, les besoins d'investissement ne pourront être satisfaits in fine qu'en mobilisant des investissements du secteur privé. Un nouveau mécanisme à l'appui des initiatives de l'UE relatives à la transition écologique et à la connectivité à l'échelle mondiale viendrait compléter les interventions de la Banque en faveur du secteur public au titre de l'IVCDI – Europe dans le monde avec un instrument visant à soutenir les initiatives du secteur privé conformes aux objectifs de l'UE relatifs à la transition écologique et à la connectivité à l'échelle mondiale.

¹³ La réunion ministérielle a été l'occasion de débattre de priorités communes en amont du sommet UE-UA qui devrait se tenir début 2022.

Activité du FEI

Le [tableau 8](#) ci-dessous présente le programme de financement du FEI.

Tableau 8 – Programme de financement du FEI

Mrd EUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Financements du FEI	10,2	12,9	30,5	10,3	10,8	9,1
Activité du FEI en risques propres	1,6	1,9	0,6	0,7	0,9	1,0
Activité du FEI en risques propres / participation à InvestEU				1,7	2,0	1,5
Activité du FEI aux risques de la BEI*	1,1	3,0	1,6	2,4	2,5	2,5
Autres garanties de tiers	2,2	2,9	1,9	2,3	2,8	1,7
FEIS / InvestEU	5,4	4,9	0,2	2,2	2,7	2,3
EGF**			12,2	0,9		
EGF (ressources de la BEI)***			13,9	0,0		
Programmes sectoriels CFP				0,1	0,1	0,1

* y compris RCR, fonds d'infrastructure et accord de niveau de services de la BEI.

** y compris tous les produits couverts par des ressources des États membres.

*** y compris garanties non plafonnées et participations à des fonds de dette diversifiés en complément de l'EGF, couvertes par des ressources de la BEI.

Défis, priorités et approche

La demande du marché pour les instruments de fonds propres et de dette du FEI devrait rester forte au cours de la période de planification. Après le déploiement complet et la fin de la mise en œuvre du Fonds de garantie européen, les volumes de financement du FEI devraient être ramenés à un niveau de 10,3 milliards d'EUR en 2022.

InvestEU est un mandat essentiel pour le FEI et son déploiement sera une priorité en 2022 et 2023, étant donné qu'il nécessite une concentration en début de période. L'offre de produits comprendra des prêts subordonnés ainsi que des garanties plafonnées et non plafonnées, des investissements en fonds propres (y compris dans des fonds de dette diversifiés et non diversifiés) et des opérations de titrisation.

InvestEU renforcera la capacité du FEI à jouer son rôle de développeur du marché et de catalyseur sur les marchés du capital-risque et du capital-investissement. Le FEI aura la possibilité de servir de point d'ancrage pour un certain nombre de stratégies à valeur ajoutée soutenant la compétitivité et l'autonomie stratégique de l'UE. Dans ce domaine, le FEI s'attachera à contribuer à la constitution d'un écosystème dans le secteur des technologies de rupture, telles que les technologies spatiales, l'intelligence artificielle, les chaînes de bloc, la cybersécurité et l'informatique quantique. Il s'emploiera à donner l'impulsion nécessaire aux investissements dans les technologies propres en appuyant des stratégies ayant trait à l'énergie, aux technologies des filières agricole et agroalimentaire et à l'économie circulaire. Le FEI soutiendra également la diversification des sources de financement pour les petites entreprises en investissant dans des fonds de quasi-fonds propres et de dette.

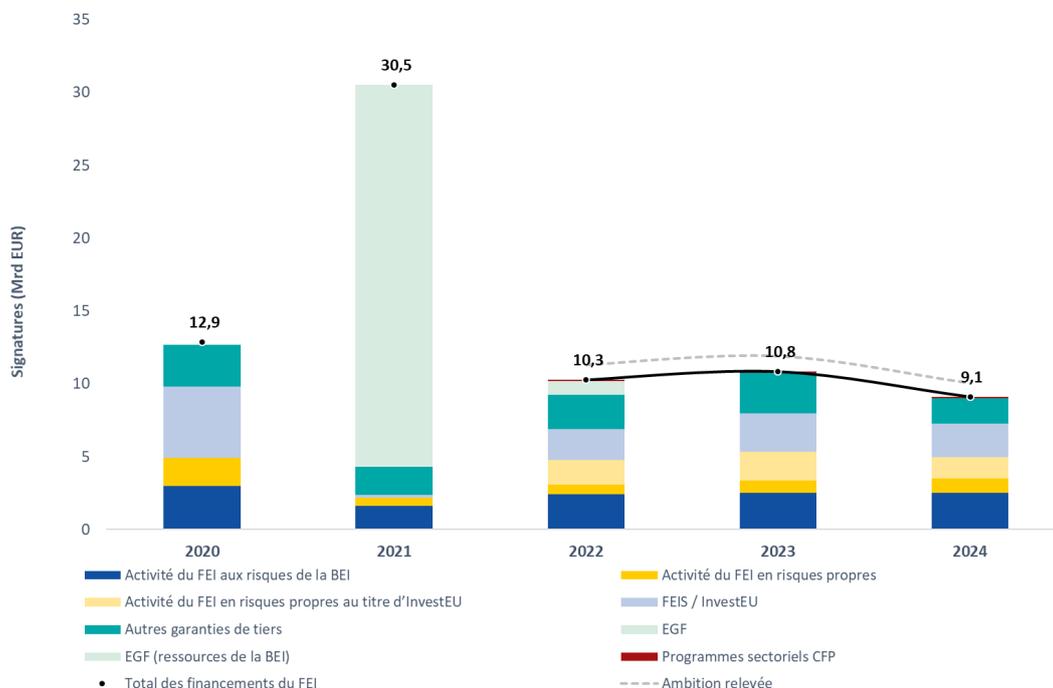
Renforcer le soutien apporté par le FEI aux sciences de la vie devrait rester une priorité importante compte tenu du sous-financement considérable de ce secteur au sein de l'UE. De même, la constitution d'écosystèmes numériques en vue d'atténuer les disparités géographiques et la fourniture de financements substantiels pour permettre à des champions numériques de passer à l'échelle supérieure figureront en bonne place parmi les priorités du FEI, sachant qu'il n'est pas exclu que des États membres y contribuent. Ce passage à l'échelle supérieure est également nécessaire dans d'autres secteurs et doit être facilité, par

exemple en développant l'accès aux marchés des capitaux. Dans ce contexte, le FEI vise à soutenir les stratégies transversales nécessaires pour aider les entreprises à croître avant et après leur introduction en Bourse.

Le soutien à la compétitivité, à la croissance et la cohésion au sein de l'UE restera l'axe central des activités du FEI au cours de la période de planification. Dans le même temps, la contribution du FEI aux ambitions climatiques du Groupe sera renforcée. Les mandats InvestEU et Ressources en capital-risque devraient rapidement constituer les principales sources à l'appui du financement des investissements du FEI sur ce marché.

Le mandat renouvelable Ressources en capital-risque, qui dispose d'une capacité totale d'investissement de 11 milliards d'EUR, a permis au Groupe BEI de soutenir les marchés du capital-risque et du capital-investissement. Le total des engagements au titre de ce mandat a atteint un volume de 14,8 milliards d'EUR. Le mandat enregistre de solides performances financières et une hausse du niveau des rentrées de fonds, ce qui assure son autonomie financière à long terme. Sur l'enveloppe qui lui est affectée, un montant de 900 millions d'EUR au maximum sera mis à disposition pour des co-investissements aux côtés d'InvestEU dans le CFP 2021-2027. La création d'un nouveau volet spécifiquement consacré au climat et à l'environnement est prévue. Il sera mis en place dans les limites de la capacité totale d'investissement du mandat et pour une période de cinq ans. Il ciblera essentiellement les gestionnaires de fonds entrant pour la première fois sur le marché des fonds propres verts.

Graphique 4 – Évolution du programme de financement du FEI



Coopération avec la Commission européenne et d'autres partenaires

La coopération institutionnelle et opérationnelle du Groupe BEI avec les institutions de l'UE et d'autres partenaires représente un pan essentiel de ses activités aux fins de la mise en œuvre des objectifs et des priorités stratégiques de l'UE. Le Groupe BEI entretient des relations de travail étroites avec les autres membres de **la famille des institutions et organes de l'UE** dans l'optique de promouvoir l'intégration européenne et le développement équilibré de l'UE ainsi que de soutenir la politique de coopération de cette dernière. Cette collaboration permet au Groupe BEI de coordonner ses opérations avec celles des autres institutions, tout en préservant son indépendance et ses propres procédures décisionnelles.

L'adoption effective des mandats du Groupe BEI – **InvestEU et IVCDCI – Europe dans le monde** – et leur déploiement sont prévus pour 2022. Le Groupe BEI continuera à collaborer étroitement avec la Commission afin d'assurer une bonne mise en œuvre des nouveaux programmes et mandats de l'UE.

Le début du déploiement à grande échelle des opérations au titre d'InvestEU (hors stockage) sera possible à partir de 2022. Le Groupe BEI pourra ainsi faire la démonstration aux États membres du rôle central qu'il joue dans le déploiement des ressources budgétaires de l'UE.

Après l'adoption finale de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – **Europe dans le monde (IVCDCI – Europe dans le monde)** en juin 2021, on s'attend à ce que son mandat se déploie à partir de début 2022, probablement par étapes, en commençant par les opérations souveraines et les facilités en faveur des pays ACP dans le cadre des fenêtres d'investissement spécifiques de la BEI.

Le Groupe BEI poursuivra sa coopération étroite avec les **banques et institutions nationales de promotion économique et les institutions de financement du développement**, en qualité de clientes et de partenaires de cofinancement. La coopération tiendra compte du fait que certaines d'entre elles deviendront des partenaires chargées de la mise en œuvre au titre d'InvestEU et du FEDD+.

La création de BEI Monde apportera une contribution essentielle au futur processus relatif à l'architecture financière européenne pour le développement, en favorisant la coopération avec la Commission et le Service européen pour l'action extérieure, ainsi qu'avec des partenaires de financement du monde entier. Elle jouera un rôle primordial pour aligner plus avant les priorités stratégiques de la BEI et de l'UE en matière de développement dans le cadre de la **démarche de l'Équipe Europe**.

La collaboration avec la BERD s'est intensifiée afin d'apporter un meilleur soutien aux efforts de l'Équipe Europe. En octobre 2021, **la BEI et la BERD ont signé un accord-cadre de coopération sur des projets** afin d'approfondir leur coopération, le but étant d'améliorer l'efficacité de leurs activités et d'optimiser leur impact conjoint dans les pays en dehors de l'UE où elles interviennent toutes deux. L'accord permettra une meilleure coordination tout au long du cycle des projets, avec à la clé des gains d'efficacité et une approche harmonisée pour les projets conjoints.

Tandis que le large soutien à long terme apporté par l'UE dans le contexte de la crise sanitaire et le déploiement de la facilité pour la reprise et la résilience pèseront sur la demande de prêts

de la BEI au secteur public, le Groupe BEI démontrera sa capacité à **tirer parti des ressources de la facilité au moyen d'instruments financiers décentralisés** dans le cadre de mandats bilatéraux avec les États membres. De plus, les services de conseil de la BEI pourraient aider à renforcer la capacité des États membres à absorber des financements européens.

La **Cour des comptes européenne** est devenue un interlocuteur plus important de la BEI. Un accord a été conclu entre la Cour des comptes, la Commission et la BEI concernant le renouvellement de l'accord tripartite, qui élargira l'accès de la Cour des comptes aux informations et aux documents, tout en respectant les traités de l'UE, y compris les statuts de la BEI. En vertu de ces derniers, la BEI jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ils confient également les missions de vérification au Comité de vérification de la BEI. La Cour des comptes européenne est uniquement compétente s'agissant des questions relatives au budget de l'UE. Le nouvel accord a pris effet le 8 novembre 2021.

Depuis les élections européennes de 2019, le **Parlement européen** s'intéresse de plus près aux activités du Groupe BEI. Le regroupement de divers instruments financiers de l'UE dans le cadre d'InvestEU et de l'IVCDI – Europe dans le monde est susceptible de déboucher sur une intensification du dialogue avec le Parlement européen à propos des activités du Groupe BEI et également de contribuer à la redevabilité opérationnelle.

À la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26), la Commission, **Breakthrough Energy Catalyst** et la BEI ont officiellement conclu un partenariat novateur qui stimulera les investissements dans les technologies cruciales pour la lutte contre les changements climatiques. Le total des investissements au cours de la période 2022-2026 devrait atteindre jusqu'à 820 millions d'EUR. Les investissements seront mobilisés moyennant des ressources en quasi-fonds propres mises à la disposition de la BEI par la Commission pour des cofinancements au titre du partenariat. L'objectif est d'accélérer le déploiement et la commercialisation de technologies innovantes qui contribueront à la concrétisation des ambitions énoncées dans le pacte vert pour l'Europe et des objectifs climatiques de l'UE à l'horizon 2030. Chaque euro provenant de fonds publics devrait permettre de mobiliser trois euros provenant de fonds privés.

Services de conseil

Les services de conseil jouent un **rôle de plus en plus important pour aider le Groupe BEI** à concrétiser ses ambitions dans les domaines de l'action pour le climat et de la durabilité environnementale, de la cohésion et de la transition juste, de l'innovation et de la transformation numérique, ainsi que de l'impact en matière de développement. Une offre de conseil couvrant tout le cycle des projets fait désormais partie intégrante de la gamme de produits de financement du Groupe BEI et vient **renforcer le lien entre les conseils fournis et l'investissement en aval**.

Les services de conseil apportent des avantages directs et indirects au Groupe BEI. **Le soutien consultatif sur des projets spécifiques** alimente directement la réserve du Groupe BEI en projets d'investissement de qualité et bancables, tout en facilitant leur bonne mise en œuvre. Ces dernières années, environ 75 opérations approuvées par la BEI ont bénéficié chaque année d'un appui consultatif (se reporter au [tableau 9](#)) et ce nombre devrait croître dans

le CFP 2021-2027. De manière indirecte, les **travaux plus en amont** de développement du marché et de renforcement des capacités contribuent à la création d'un environnement propice à des investissements viables admissibles à un financement du Groupe BEI ainsi qu'à une mise en œuvre plus efficace sur le terrain.

Les négociations sur les mandats de conseil pour l'activité au sein de l'UE au titre du CFP 2021-2027 devraient s'achever début 2022. La priorité sera alors accordée au déploiement du soutien prévu par les nouveaux mandats, alors que la dernière main sera mise aux activités relevant des mandats antérieurs, y compris la plateforme européenne de conseil en investissement et le mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA).

La nouvelle **plateforme de conseil InvestEU** sera gérée par la Commission dans le cadre d'une architecture ouverte faisant intervenir d'autres partenaires de mise en œuvre, mais la BEI restera le principal partenaire consultatif compte tenu de la richesse et de la variété sans égales de son savoir-faire. La nouvelle configuration de la plateforme de conseil est conçue de manière à rassembler des programmes de conseil auparavant distincts tels que le volet Services de conseil d'InnovFin, l'assistance technique au titre du programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI TA), ELENA, ainsi que le soutien consultatif au titre du troisième pilier du mécanisme pour une transition juste. L'objectif est de faciliter l'intégration et les synergies et d'offrir aux clients un accès à un réservoir plus large de savoir-faire. Jaspers sera également placé sous ce cadre commun.

Dans les **régions relevant de l'objectif de cohésion**, les services de conseil continueront de jouer un rôle essentiel dans le renforcement des capacités, la constitution d'une réserve de projets et l'optimisation de l'utilisation des ressources publiques au moyen d'instruments financiers. **Jaspers** reste la principale initiative de conseil relevant de la politique de cohésion de l'UE, ses bureaux régionaux offrant une présence locale et une proximité avec les bénéficiaires. Cette initiative soutient la qualité et la mise en œuvre en temps opportun de projets financés par les ressources affectées à la cohésion et au titre du Fonds pour une transition juste et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

La **collaboration avec les banques et institutions nationales de promotion économique et d'autres partenaires externes** continue d'être primordiale pour faire en sorte que les prestations de conseil de la BEI aient la portée et la couverture voulues et qu'elles soient mises en œuvre avec efficacité sur le terrain. Parallèlement, les Services de conseil continueront de travailler en étroite collaboration avec la Commission, assurant ainsi la complémentarité de l'offre d'assistance technique proposée aux États membres.

S'agissant d'un **service du Groupe**, l'équipe Services de conseil intensifiera sa collaboration avec le FEI. Elle travaille avec le FEI à la mise en place de dispositifs et de plateformes intégrés d'assistance technique à l'appui des instruments financiers du FEI relevant d'InvestEU.

En dehors de l'UE, les prestations de conseil et l'assistance technique de la BEI constituent un élément central de la proposition de valeur de BEI Monde. Les prestations de conseil visent à renforcer la capacité de conception et de préparation, l'objectif étant que les projets atteignent le stade de l'opportunité d'investissement puis de la mise en œuvre. L'équipe Services de conseil de la BEI renforcera son intervention en amont afin de soutenir le dialogue en matière de politique et les réformes sectorielles dans l'optique de promouvoir l'environnement favorable requis pour générer l'investissement en aval.

Le [tableau 9](#) donne une indication de l'évolution attendue des services de conseil.

Tableau 9 – Activités de conseil

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2022-2024
Nombre total de nouvelles missions de conseil	Nombre	390	370	331	310	360	390	353
- BEI – Activité au sein de l'UE ⁽¹⁾	Nombre	280	318	285	250	270	280	267
- BEI Monde	Nombre	110	52	46	40	60	80	60
- FEI	Nombre	s.o.	s.o.	s.o.	20	30	30	27
Coût d'investissement total estimé des projets de la BEI bénéficiant de nouvelles missions	Mrd EUR	40	35	40	35	40	45	40
Nombre d'opérations du Groupe bénéficiant de services de conseil	Nombre	78	76	54	70	80	90	80

(1) Toutes les activités de la BEI à l'intérieur de l'UE et dans les pays tiers en dehors du périmètre de BEI Monde.

5. Viabilité financière

Collecte de ressources, relations avec les investisseurs et notes de crédit

La note de crédit élevée de la Banque est le fondement de son modèle économique, qui repose sur la confiance des investisseurs à travers le monde. La **BEI conserve la note AAA assortie de perspectives stables auprès des trois principales agences de notation (Fitch, Moody's et S&P)**, qui reconnaissent la résilience de la qualité des actifs et du profil de risque de la Banque face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, ainsi que les prévisions selon lesquelles la crise n'aura qu'une incidence limitée sur ses principaux indicateurs de crédit à moyen terme.

Les trois agences de notation ont confirmé la note AAA/Aaa assortie de perspectives stables de la BEI en 2021 : S&P en février, Moody's en juin et Fitch en septembre. Parmi les facteurs positifs qui soutiennent les notes de crédit figurent la robuste qualité de crédit du portefeuille de prêts et la tendance à la réduction du levier financier ainsi que l'accès aux opérations de refinancement de la BCE et la très bonne qualité de la gestion des risques.

Aux yeux des agences de notation, le volume d'activité accru de la BEI pendant la crise du coronavirus témoigne de la réponse anticyclique apportée par la Banque, qui devrait jouer un rôle décisif dans le contexte du CFP 2021-2027, en mettant l'accent sur l'action climatique, l'innovation et la transition numérique.

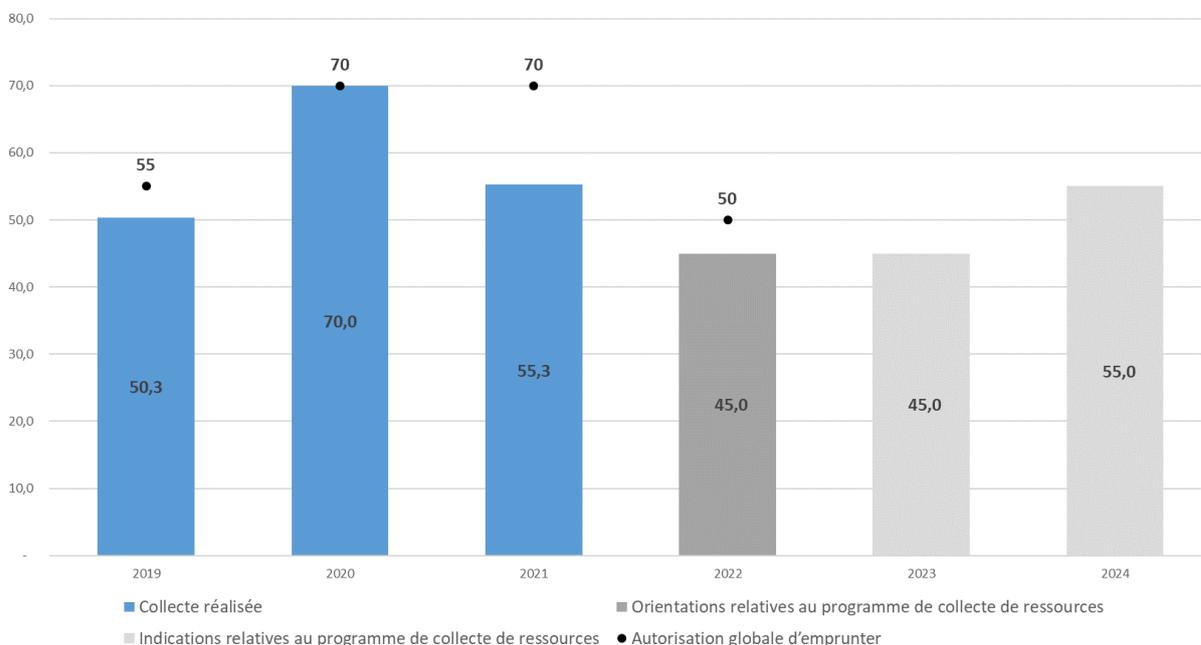
Dans leurs analyses, les agences de notation ont commencé à tenir compte de l'incidence des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de la qualité de crédit. S&P considère qu'au vu de ses ambitions en matière d'action pour le climat et notamment de sa politique de prêt dans le secteur de l'énergie (approuvée fin 2019), la BEI joue un rôle prescripteur concernant les normes environnementales. L'agence de notation prend également acte des techniques d'atténuation des risques employées par la Banque dans le cadre de ses opérations à haut risque. Moody's perçoit favorablement la stratégie de la BEI pour devenir la banque européenne du climat et sa position de principal émetteur supranational d'obligations durables. L'agence estime que les pratiques de gestion des risques de la BEI sont solides et prudentes.

En outre, **les trois principales agences de notation (Fitch, Moody's et S&P) ont confirmé la note AAA avec perspectives stables du FEI**. Fitch et Moody's ont déjà publié leurs rapports. Les agences de notation reconnaissent la capitalisation exceptionnelle du FEI, sa très forte liquidité et l'appui sans faille de ses actionnaires, sans oublier la résilience de son portefeuille face aux conséquences du choc pandémique. Les agences ont estimé qu'à la suite de l'augmentation de son capital, la liquidité et les indicateurs relatifs au capital du FEI étaient plus solides que lors des années précédentes.

Les orientations relatives au programme de collecte de ressources reflètent le volume d'emprunt nécessaire pour répondre aux objectifs opérationnels présentés dans le Plan d'activité du Groupe pour 2022. Outre les orientations concernant les prêts, les volumes de collecte de ressources tiennent également compte des remboursements d'emprunts, des

rentrées de fonds liées à des prêts ainsi que des flux de trésorerie estimés ou prédéterminés. Les prévisions pour les besoins d'emprunt annuels s'établissent à 45 milliards d'EUR pour 2022.

Graphique 5 – Évolution du programme d'emprunt (collecte de ressources) de la BEI



La **stratégie de collecte de ressources** de la BEI repose sur l'émission d'emprunts de référence de grande taille et liquides dans les principales monnaies, complétée par des émissions ciblées (classiques et structurées) généralement sur la base d'offres provenant du marché, la diversification des monnaies ainsi qu'une composante solide et visible de produits de dette s'inscrivant dans l'optique du développement durable. L'euro et le dollar des États-Unis restent les principales monnaies pour les émissions liquides dans des volumes importants et constituent l'essentiel du programme de collecte de ressources, visant différents groupes d'investisseurs et différentes zones géographiques. Cette diversification a prouvé son utilité par le passé, en périodes de crise et de perturbation du marché, et elle sera à nouveau mise en œuvre en 2022.

La Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat pour 2021-2025 indique que la BEI alignera sa méthode de suivi pour les prêts verts sur le **règlement établissant une taxinomie de l'UE**. La phase de mise en œuvre de ce règlement est proche : le volet climatique de la taxinomie européenne devrait entrer en vigueur en 2022 et la taxinomie visant d'autres objectifs environnementaux est en cours d'élaboration pour une application prévue en 2023.

Cela aura une incidence directe sur l'activité d'emprunt pour le développement durable, un domaine d'activité stratégique dans le plan de mise en œuvre de la Feuille de route de la banque du climat. La proposition législative de juillet 2021 relative à la norme européenne en matière d'obligations vertes exige l'alignement de l'utilisation du produit des obligations sur la taxinomie. La BEI procède par conséquent à la mise en conformité de ses **obligations climatiquement responsables (OCR) et de ses obligations pour le développement durable (OpDD)** avec la taxinomie et la norme européenne en matière d'obligations vertes. Faisant

l'objet d'un rapport d'assurance établi par KPMG, les documents-cadres des OCR et des OpDD pour 2020, publiés en septembre/octobre 2021, décrivent les projets d'alignement de la BEI et indiquent pour la première fois des critères d'examen technique pour des contributions substantielles.

Les perspectives actuelles concernant la demande de produits de dette verte et durable traduisent un fort engouement de la part des investisseurs. Les émissions d'obligations climatiquement responsables et d'obligations pour le développement durable en 2021 ont permis de lever l'équivalent de 11,5 milliards d'EUR au total (soit environ 21 % du volume total de la collecte de ressources), un montant qui correspond au volume des décaissements admissibles durant l'année.

Le 27 avril 2021, la BEI a procédé à une **émission d'obligations numériques sur une plateforme utilisant la chaîne de blocs**, d'un montant de 100 millions d'EUR, en déployant la technologie des registres distribués pour l'enregistrement et le règlement des titres obligataires numériques. Dans le prolongement de cette première opération, la BEI dialogue avec le marché concernant des opérations similaires visant à élargir l'emploi de cette technologie à d'autres devises.

La BEI estime que la transformation numérique des marchés de capitaux peut apporter des avantages à leurs acteurs dans les années à venir, notamment une réduction des coûts, un renforcement de la transparence du marché grâce à des flux de négociation qui gagneront en visibilité, ainsi qu'une bien plus grande rapidité des règlements.

Avec la mise en œuvre des programmes **SURE et Next Generation EU**, la Commission devient peu à peu le plus grand émetteur sur le segment SSA en euros. Pour l'heure, cela n'a pas créé de perturbations pour le segment des titres de premier ordre en euros, en partie grâce aux programmes d'assouplissement quantitatif mis en place par la BCE. Par conséquent, les craintes que l'importante offre supplémentaire ne conduise inévitablement à une révision de la tarification de l'ensemble du segment SSA s'avèrent (jusqu'ici) infondées. Des calendriers chargés, dominés par les émissions de la Commission et les emprunts d'État de la zone euro, exigeraient que la Banque fasse preuve de souplesse et d'agilité afin de pouvoir assurer la bonne exécution de son programme de collecte de ressources.

Gestion des risques

Dans le contexte opérationnel incertain, le Groupe BEI **reste attentif à ce que les niveaux d'activité soient financièrement viables** et conformes à son modèle économique général, qui repose sur sa cote de crédit élevée, notamment les notes AAA/Aaa et le statut d'émetteur d'excellence sur les marchés des capitaux dont jouit la BEI. L'évolution des besoins en capital à court et long terme du Groupe fait l'objet d'un suivi étroit.

En tant que banque européenne du climat, la BEI s'est engagée à atteindre des objectifs ambitieux en matière d'action pour le climat afin de faciliter la transition vers une économie sobre en carbone et durable sur le plan environnemental, et de renforcer la résilience face aux effets physiques des changements climatiques déjà observables. Néanmoins, de plus en plus de régulateurs et de banques centrales considèrent eux aussi que les changements climatiques constituent une menace pour le secteur financier, qui pourrait entraîner une détérioration à long terme de la rentabilité, voire déclencher des crises systémiques. Pour

parer à ce risque, les institutions financières sont encouragées à tenir compte des changements climatiques dans leurs cadres de gestion des risques. Le **Groupe BEI doit comprendre et atténuer son exposition aux risques liés au climat**, tout en se préparant à satisfaire aux futures exigences en matière de réglementation et de publication d'informations.

La BEI procède actuellement à l'intégration des risques climatiques dans son cadre de gestion des risques existant. À cette fin, elle a mis au point un outil d'examen des risques climatiques dans le but d'évaluer l'exposition de son portefeuille à ce type de risques et de prendre, en toute connaissance de cause, des décisions en matière de gestion des risques. L'objectif est d'intégrer cet outil dans les modèles de notation de crédit ainsi que dans les politiques de crédit, ce qui facilitera l'évaluation des risques climatiques à chaque étape du processus d'octroi de prêts.

Parmi les **principales menaces observées sur le marché ces dernières années, certaines découlent du cyberrisque**. L'augmentation constante des cyberattaques contre les organes, institutions et agences de l'UE a conduit à une sensibilisation accrue au niveau des politiques de l'UE et nourri d'intenses débats autour de règlements concernant la cybersécurité et la sécurité de l'information au sein de ces instances, dont la publication est prévue en 2022.

La cybersécurité relève de la mission des lignes de défense de la BEI. La première ligne de défense détecte les cyberattaques qui portent atteinte à l'intégrité, à la disponibilité et à la confidentialité des données traitées par la BEI et offre une protection contre ce type d'attaque. Elle contribue également à répondre aux menaces pour la cybersécurité, participant ainsi aux efforts de la BEI en matière de cyberrésilience. Cette mission comprend l'exploitation d'un centre d'opérations de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui apporte une réponse technique aux cybermenaces, ainsi que l'identification, le déploiement et la mise en œuvre de mesures de cybersécurité de pointe, et des évaluations régulières de la capacité de la BEI à repousser les cyberattaques selon les meilleures pratiques, notamment via le cadre européen de tests pour un cyberpiratage éthique fondé sur les renseignements sur les menaces. La première ligne de défense exerce l'ensemble de ses fonctions en étroite coopération avec la deuxième ligne de défense, qui gère un programme global garantissant la sûreté et la sécurité de la BEI. Cette deuxième ligne de défense veille à l'alignement des cadres de gestion et de politique en matière de sécurité de l'information sur les meilleures pratiques, forme le personnel de la BEI à la cybersécurité, mesure et évalue les principaux risques liés aux technologies de l'information et de la communication, et supervise la gouvernance de la sécurité de l'information au sein de la BEI.

Planification financière

Les projections concernant l'évolution de l'excédent net de la BEI selon un scénario de référence prudent sont présentées dans le [tableau 10](#).

Tableau 10 – Excédent net de la BEI (avant provisions)

Mio EUR	2020 Montant	2021 Prévisions	2022 Orientations
Excédent financier	2 882	3 123	2 796
Excédent net	1 935	2 035	1 587

Planification budgétaire pour 2022

Tableau 11 – Budget d'exploitation total de la BEI pour 2022

Mio EUR	Budget 2021	Budget 2022
Revenus d'intermédiation et recettes	1 560,1	1 623,1
Amortissements et charges	-1 064,4	-1 126,4
Couverture des coûts (Mio EUR)	495,6	496,7
Couverture des coûts (%)	147%	144%

Tableau 12 – Budget d'équipement total de la BEI

Mio EUR	Budget annuel 2021	Budget annuel 2022	Budget pluriannuel au-delà de 2022
Total des dépenses d'équipement	131,6	173,4	280,4

6. Notre façon de travailler

Gérer les effectifs et répondre aux besoins

Ces dernières années, le Groupe BEI a connu une expansion rapide qui a donné lieu à des **transformations majeures**. De nombreuses réformes ont déjà été mises en place en vue de renforcer la gouvernance ainsi que les règles et procédures au regard de l'évolution des meilleures pratiques bancaires et d'améliorer les méthodes et outils de travail.

Une nouvelle approche de **planification stratégique des effectifs** a été introduite afin de pouvoir affecter des ressources en personnel aux nouvelles initiatives de manière plus souple. Forte de ressources appropriées et judicieusement affectées, la Banque continuera de veiller à renforcer l'engagement et la motivation de ses employés en favorisant une culture inclusive et constructive, fondée sur des pratiques solides en matière de leadership, des modes de travail flexibles et une communication régulière dans les deux sens.

Le personnel du Groupe BEI a fait preuve d'une souplesse et d'un engagement extrêmes pendant la crise due à la pandémie de COVID-19. Le changement soudain provoqué par la pandémie de COVID-19 a exigé du Groupe BEI qu'il accélère et revoie sa façon de travailler. Le personnel est passé à un **mode de travail hybride**, associant travail à domicile et présence sur site. À partir de la mi-septembre 2021, les effectifs ont été invités à revenir régulièrement au bureau en plus grand nombre. Cette nouvelle décision a permis à chacun de renouer les liens avec ses collègues et les clients.

Fort de cette expérience, le Groupe adoptera progressivement de **nouvelles normes de travail** et analysera les améliorations qui peuvent encore être apportées à sa façon de travailler tout en continuant de s'adapter en fonction des attentes de ses actionnaires. La BEI est parvenue à donner un format virtuel à des processus clés, tels que le recrutement, les entretiens d'évaluation et les cours proposés. Le Groupe a également mis en place des formations et des conseils sur le thème du travail hybride à l'intention des équipes d'encadrement et du personnel. Il a aussi introduit un suivi de ces évolutions afin de garantir une mise en œuvre équilibrée et équitable. Dans un deuxième temps, les nouveaux modes de travail flexibles feront l'objet d'une évaluation afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins du personnel et préservent les intérêts du Groupe BEI, tout en attirant les talents pertinents pour un futur recrutement. Les différents départements coopèrent étroitement avec les Représentants du personnel afin d'élaborer les futures lignes directrices qui s'appliqueront au travail.

En 2020, le Groupe BEI a lancé un **programme de culture en matière de leadership**, qui vise à préparer le personnel d'encadrement aux futures exigences d'un environnement opérationnel en mutation. Cette initiative a notamment permis qu'un groupe de cadres internes définisse les nouvelles qualités de leadership de la BEI au printemps 2021. Au cours de l'année 2022, ces qualités feront l'objet d'une évaluation plus approfondie dans le cadre d'ateliers et, une fois adoptées, d'une intégration dans les processus et pratiques s'appliquant au personnel.

La pandémie a également posé des défis inédits dans le domaine de la **santé mentale et du bien-être** du personnel. Le Groupe BEI a réagi notamment en mettant en place un plan pour la santé mentale qui vise à éliminer la stigmatisation autour des questions de santé mentale et à éduquer l'ensemble de son personnel concernant ce thème. Sa mise en œuvre, qui inclut des campagnes de formation et sensibilisation, a débuté par des sessions pilotes en décembre 2021. Depuis mai

2021, une série de séminaires en ligne sur différents sujets liés à la santé et au bien-être est également organisée.

Approuvée par le Conseil d'administration de la BEI en février 2018, la **stratégie interne de la Banque en matière de diversité et d'inclusion** restera en vigueur jusqu'à fin 2021. Elle suit une structure identique à celle de la stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes, et promeut un lieu de travail inclusif. En ce qui concerne les principaux objectifs en matière d'effectifs d'ici à la fin 2021, il s'agissait de porter le pourcentage total de femmes occupant des postes de direction à 33 % (30 % en juin 2021), celui des femmes à des postes d'encadrement de niveau supérieur à 40 % (35 % en juin 2021) et celui des femmes au niveau des fonctions d'encadrement à 50 % (45 % en juin 2021). Les avancées considérables réalisées grâce à des actions ciblées à l'échelle de la Banque ne devraient toutefois pas suffire à ce que ces objectifs soient pleinement atteints en 2021.

Après avoir obtenu la certification EDGE (Dividendes économiques pour l'égalité hommes-femmes) fin 2020, la Banque s'est employée à mettre en œuvre le plan d'action. Pour la deuxième année consécutive, l'analyse de l'écart salarial entre les femmes et les hommes n'a révélé aucune disparité statistiquement significative. Une initiative pilote de mentorat a été lancée en juillet 2021 pour les talents féminins, un accompagnement dont ont pu profiter vingt collègues de la BEI. La BEI encourage les **pratiques de travail inclusives** et a lancé un programme d'apprentissage en ligne sur le thème des préjugés inconscients, ouvert à l'ensemble du personnel et qui vient s'ajouter à la formation existante destinée aux responsables hiérarchiques.

Pour la Banque, 2021 a été une année importante en matière d'inclusion des personnes handicapées. En juillet 2021, elle a adhéré à l'initiative « The Valuable 500 », s'engageant, comme 499 autres organisations nationales et multinationales, à améliorer l'inclusion des personnes handicapées dans ses services. En décembre 2021, le Groupe a consacré pour la première fois une **semaine** entière à la **sensibilisation au handicap**, proposant des événements, des activités, des supports de communication et des initiatives de sensibilisation afin d'améliorer plus encore l'inclusivité des personnes en situation de handicap en son sein. En outre, en 2021, la BEI a marqué la Semaine de la fierté à Luxembourg en levant le drapeau arc-en-ciel et en illuminant la sculpture « Stuhl » devant ses locaux. À l'occasion de la Journée internationale de 2021 contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, le Groupe BEI a publié une déclaration réitérant sa conviction que l'identité de genre et l'orientation sexuelle sont des composantes essentielles de notre identité humaine et que les droits des personnes LGBTIQ constituent des droits humains.

La **stratégie du FEI en matière de diversité et d'inclusion** et les indicateurs correspondants, conçus en 2018, sont alignés sur ceux de la BEI mais assortis d'objectifs spécifiques au FEI. L'objectif visant une répartition globale égale entre hommes et femmes dans les effectifs n'est toujours pas atteint, la part des femmes étant actuellement de 47 %. Ces objectifs spécifiques aident néanmoins à comprendre l'incidence des processus mis en place par Personnel sur la représentation des hommes et des femmes. On observe une augmentation constante de la représentation féminine dans différentes catégories, comme celle des cadres supérieurs, où elle est passée de 30 % en 2018 à 36 % en 2020 (l'objectif pour 2021 est de 40 %). Dans la catégorie des fonctions d'encadrement, elle est passée de 13 % en 2018 à 18 % en 2020 (objectif 2021 : 20 %).

La stratégie actuelle de la Banque en matière de diversité et d'inclusion prenant fin en 2021, la **future approche du Groupe BEI en matière de prise en compte de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et du sentiment d'appartenance** sera présentée au Conseil d'administration début 2022, une fois que les parties prenantes concernées auront été consultées.

Malgré les difficultés posées par la crise sanitaire, les **bureaux extérieurs** de la BEI ont continué à gérer les relations avec les parties prenantes, à collecter des informations de nature politique et économique, à appuyer les projets et à promouvoir le Groupe BEI. Ces bureaux jouent un rôle important pour soutenir et améliorer l'exécution des activités, notamment lorsque le personnel basé au Luxembourg ne peut ni se déplacer ni interagir facilement avec les clients et les parties prenantes. Ils sont opérationnels à différents stades d'un retour à la normale qui dépend de la situation pandémique locale.

Les **bureaux extérieurs hors UE** qui couvrent les pays en phase de préadhésion, les pays du voisinage, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ou encore d'Asie et d'Amérique latine seront intégrés à BEI Monde début 2022. Le rôle des bureaux extérieurs est toujours plus essentiel de par le soutien concret apporté aux efforts de prospection et à la mise en œuvre des projets. Ils poursuivront le dialogue politique avec les parties prenantes nationales. Leurs activités s'inscriront dans le cadre d'une approche coordonnée et efficace de l'Équipe Europe, en contribuant à répondre aux priorités mondiales de l'UE et en renforçant l'autonomie stratégique de celle-ci sur la scène internationale.

Les bureaux extérieurs hors Union européenne devraient renforcer leur **présence locale** sur le plan des effectifs ainsi que le niveau et l'étendue de leurs compétences techniques. La BEI pourra ainsi mieux s'engager dans le déploiement des programmes de développement de l'UE. Une présence locale renforcée permettra d'améliorer la visibilité du Groupe BEI en tant qu'acteur du développement en dehors de l'UE, de renforcer l'alignement avec les politiques de l'UE (principe de « primauté des politiques ») et de contribuer à une relation et une coopération plus étroites et plus solides avec les délégations de l'UE et d'autres partenaires de l'Équipe Europe. Cette présence locale s'articulera autour de trois axes : 1) la régionalisation, en renforçant les actuelles représentations pour créer des pôles régionaux axés sur les connaissances en matière de secteurs et de produits et les services ; 2) l'implantation locale, avec un recours plus marqué à des agents locaux ; et 3) l'amélioration des connaissances et des processus, en vue de soutenir les deux premiers axes.

En 2022, les vingt **bureaux extérieurs situés dans l'UE** continueront de renforcer les relations avec les parties prenantes locales, y compris les pouvoirs publics, les clients du secteur privé et la société civile. Cela aura pour résultat d'améliorer la visibilité et la perception du Groupe BEI dans l'État membre concerné. Les bureaux extérieurs disposent d'informations à jour sur les affaires locales des différents États membres et en font régulièrement rapport au personnel du Groupe BEI. Ils contribueront également à faciliter et à soutenir le travail du Groupe BEI.

Au cours des dernières années, le Groupe BEI a introduit plusieurs **programmes de transformation** dans le but de répondre aux exigences réglementaires ainsi qu'aux besoins internes et externes. Aux fins de leur mise en œuvre, le Groupe a adapté et harmonisé sa façon de travailler et a encouragé la collaboration et la transparence. Les principaux programmes de transformation sont les suivants :

- **la feuille de route du Comité de vérification**, qui englobe des programmes et des projets à l'échelle de la Banque ou du Groupe et qui donne suite aux recommandations formulées par le Comité de vérification. Le Comité de vérification et le Comité de direction pilotent et suivent de près la mise en œuvre de ce plan pluriannuel ;
- **le plan de mise en œuvre de l'alignement du Groupe**, qui renforce la dimension de Groupe. Dressant un tableau complet des initiatives d'alignement du Groupe, ce plan a été élaboré conjointement par la BEI et le FEI et approuvé par leurs instances dirigeantes respectives. Le FEI et la BEI sont convenus d'appliquer certains principes et lignes

directrices clés à l'alignement du Groupe. Les initiatives sont mises en œuvre par des équipes transversales au sein du Groupe ;

- **le programme de mise en œuvre de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat**, qui soutient la transformation de la BEI en banque européenne du climat.

Approuvées par le Conseil d'administration de la BEI en mai 2021, la **stratégie et la feuille de route « Ambition numérique »** (2021-2025) constitueront un autre programme de transformation important sur la période de planification.

En 2022, l'accent sera placé sur le renforcement des cinq **fondations numériques** essentielles ci-après : i) le respect de la réglementation et des meilleures pratiques bancaires ; ii) la simplification des processus opérationnels et des parcours clients/mandataires ; iii) l'automatisation complète des processus de bout en bout et l'intégration complète des données ; iv) la modernisation de l'architecture informatique et du modèle de mise en œuvre ; et v) la promotion d'une organisation numérique et de la gouvernance y afférente. L'organisation sera renforcée par la création d'une fonction de **responsable « Numérique » à l'échelle du Groupe**.

Parmi les principaux projets qui démarreront en 2022 figurent la création de plateformes numériques reliant des systèmes financiers, un portail client amélioré, une approche **harmonisée à l'échelle du Groupe** pour la **gestion des contreparties** et l'amélioration des fonctions de suivi de marché grâce à un modèle de fonctionnement centralisé reposant sur une plateforme intégrée. Afin d'améliorer l'intégration de l'échange de données entre le FEI et la BEI, une couche Données de base transversale sera développée.

La **cybersécurité** restera une préoccupation majeure dans le cadre de la modernisation de l'informatique au sein du Groupe BEI. L'accent sera mis sur l'amélioration de la résilience et de la préparation face aux cyberattaques. Le programme de cyberrésilience technique protégera l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données traitées par le Groupe BEI, quelle que soit la situation géographique, et il détectera les attaques portant atteinte à sa sécurité. Le degré de sécurité du Groupe BEI sera évalué et, le cas échéant, les mesures et les contrôles de sécurité seront remplacés ou renforcés. L'adoption de technologies de l'informatique en nuage devrait également faire partie des efforts de transformation numérique. L'aptitude du Groupe BEI à lutter contre les cyberattaques sera régulièrement évaluée conformément aux meilleures pratiques, notamment à l'aide du cadre européen de tests pour un cyberpiratage éthique fondé sur les renseignements sur les menaces.

Gouvernance

Au troisième trimestre de 2021, le Conseil des gouverneurs de la BEI a adopté un train de mesures concernant la gouvernance, comprenant les nouveaux **codes de conduite** du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité de vérification, ainsi que la version révisée des règles de fonctionnement du Comité d'éthique et de conformité et les modifications apportées au règlement intérieur. Ces révisions prévoient des règles plus strictes en matière de conflits d'intérêts et d'activités exercées par des membres des instances dirigeantes de la Banque après la cessation des fonctions. Elles répondent aussi aux attentes du Médiateur européen et du Parlement européen. Donnant suite à la recommandation du Conseil d'administration, un examen périodique sera effectué afin de s'assurer que le cadre éthique applicable aux instances dirigeantes de la Banque continue de s'inspirer des meilleures pratiques.

Les déclarations d'intérêts des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de la BEI seront publiées. Il est prévu que ces déclarations soient revues à l'aune des meilleures pratiques.

Le **programme de réforme des trois lignes de défense** a franchi des étapes clés qui ouvrent la voie à sa mise en œuvre, et la mise en place du **processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP)** suit son cours. Des politiques et des procédures sont en cours d'élaboration. La méthodologie devrait dans un premier temps permettre une couverture partielle du périmètre du BEI-REP (en 2022) pour aboutir progressivement à une couverture intégrale (en 2023).

À la suite de la validation par son Conseil d'administration de la création d'une nouvelle branche spécialisée, la BEI convoquera, en 2022, les premières réunions d'un **groupe consultatif pour les activités en dehors de l'UE**. Ce dernier conseillera le Conseil d'administration de la BEI sur les propositions de financement, les stratégies spécifiques et les plans de mise en œuvre relevant des compétences de la branche. Cette démarche tient compte du processus relatif à l'architecture financière européenne pour le développement ainsi que des conclusions du Conseil de juin 2021, qui demandent une association inclusive des décideurs dans le domaine de la politique du développement, afin d'accroître l'impact des opérations de la BEI sur le développement.

Un Groupe BEI responsable

Conformité, transparence et responsabilité

Afin de favoriser une solide culture de la conformité, le Groupe BEI reste engagé dans le **programme de changement en faveur d'une culture de la conformité**, lancé en 2018. L'achèvement de la révision de la [politique de signalement du Groupe BEI](#) représente une étape importante. La nouvelle politique précise ce qui peut être signalé et par qui, et insiste plus sur son objectif, à savoir offrir un moyen de signaler en toute sécurité les fautes et de protéger les auteurs de signalements, que sur l'obligation de signalement. Ses dispositions sont aussi davantage alignées sur celles de la directive de l'UE sur la protection des lanceurs d'alerte [directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019]. Conjointement au Code de conduite du personnel du Groupe BEI, daté de décembre 2019, ces documents, qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe, cernent et énoncent clairement les valeurs déontologiques centrales tout en renforçant la mise en œuvre effective des règles.

Après une révision approfondie en 2019, la [politique en matière de respect de la dignité de la personne au travail](#) de la Banque est désormais appliquée aux plaintes pour harcèlement. La version révisée de ladite politique précise les étapes procédurales à suivre et renforce les droits des personnes concernées par le processus. Fin 2020, la Banque a pour la première fois eu recours à la possibilité d'engager d'office une procédure formelle.

La révision du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) du Groupe BEI a donné lieu à une version révisée de la [politique LBC-FT du Groupe BEI](#), qui a été approuvée par les Conseils d'administration de la BEI et du FEI en juillet 2021. La **procédure LBC-FT** qui met en œuvre ladite politique a ensuite été révisée. Les travaux visant à rationaliser le dispositif de « connaissance du client » et à perfectionner l'approche fondée sur les risques se poursuivront. La Banque maintiendra son activité de veille réglementaire dans ce domaine ainsi que l'effort d'alignement sur le paquet de propositions législatives de la Commission visant à renforcer les règles de l'UE en matière de LBC-FT, dans la mesure déterminée par les principes directeurs en matière de meilleures pratiques bancaires.

Le cadre de bonne gouvernance fiscale de la BEI est défini dans la [politique JNC du Groupe BEI](#) de 2019, mis en œuvre par les **procédures JNC (juridictions non conformes)** de la Banque et transposé dans les outils et lignes directrices opérationnelles du personnel.

À la suite de la révision du cadre du Groupe BEI régissant les abus de marché, la nouvelle **politique du Groupe BEI en matière d'abus de marché** a été approuvée par les Conseils d'administration de la BEI et du FEI en juillet 2021. Des travaux ont lieu en parallèle en vue de déployer des procédures de mise en œuvre des politiques et de renforcer des systèmes de lutte contre les abus de marché, y compris ceux liés aux transactions personnelles. Dans le même temps, une révision exhaustive des **lignes directrices du Groupe BEI en matière de conflits d'intérêts** a été entamée, dans le but de renforcer davantage le cadre et les contrôles institutionnels en matière de conflits d'intérêts.

En 2021, les procédures de mise en œuvre qui accompagnent la politique de respect des sanctions du Groupe BEI (les **procédures de sanctions de la BEI**) ont été réexaminées, parallèlement à l'achèvement de l'évaluation de l'exposition de la BEI au risque lié aux sanctions, qui fait partie intégrante du processus d'évaluation des risques de non-conformité du Groupe.

Durant 2021, le cadre procédural pour la **protection des données** a été perfectionné, assurant la mise en conformité avec le règlement sur la protection des données en vigueur. La mise en œuvre du programme de suivi de la feuille de route pour la mise en conformité avec le règlement européen sur la protection des données à l'échelle de la Banque débutera en 2022.

En 2021, la [politique d'évaluation du Groupe BEI](#) a été approuvée par les Conseils d'administration de la BEI et du FEI. En 2021, priorité a été donnée à trois évaluations afin de garantir leur achèvement en temps voulu pour nourrir des discussions et des décisions importantes au niveau de la Banque : l'évaluation du soutien de la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques, l'évaluation des activités spéciales de la BEI et l'évaluation rapide de la réaction de la BEI à la crise due à la pandémie de COVID-19. Donnant suite aux recommandations de l'examen externe par des pairs réalisé en 2019-2020, des orientations à moyen terme ont été définies pour les activités d'évaluation. En 2022 et au-delà, des évaluations pertinentes et utiles tant pour la redevabilité que pour l'apprentissage (par exemple, l'évaluation des services de conseil à l'appui de la cohésion) seront menées. Début 2022, le programme de travail concernant les évaluations pour la période 2022-2024 sera soumis pour approbation au Conseil d'administration. Il prévoit de nouvelles évaluations portant sur le soutien du Groupe BEI aux PME et sur celui de la BEI à la transition numérique.

En 2021, la première [politique antifraude du Groupe BEI](#) a été approuvée par les Conseils d'administration de la BEI et du FEI. Le Groupe BEI coopère avec le tout nouveau Parquet européen depuis qu'il a démarré ses opérations en juin 2021, et a mis en place un accord de travail. En 2022 et au-delà, le Groupe BEI s'emploiera à renforcer ses relations avec le Parquet européen.

La **division Mécanisme de traitement des plaintes** renforcera sa fonction de suivi en examinant systématiquement la mise en œuvre en temps utile des recommandations qu'elle adresse au Groupe. En 2022-2023, le mécanisme de traitement des plaintes fera également l'objet d'un examen externe par les pairs et (ou) d'un contrôle qualité indépendant. Le **Comité chargé du traitement des plaintes concernant la passation des marchés** liés aux projets (CPPM) continuera de traiter les plaintes relatives aux marchés publics pour les projets financés par la BEI.

En décembre 2020, la BEI a lancé une consultation publique sur la **révision de la politique de transparence du Groupe BEI**. Cette révision a été l'occasion de réfléchir sur les principaux enseignements engrangés dans la période récente et d'apporter les améliorations appropriées,

en tenant compte des suggestions des parties prenantes et du public ayant participé à la consultation publique. La politique définit l'approche du Groupe BEI en matière de transparence et de dialogue avec les parties prenantes. Elle consacre l'engagement d'ouverture qu'a pris le Groupe BEI, établit que la transparence contribue à la qualité et à la viabilité des opérations du Groupe BEI et aide à renforcer la confiance à son égard.

Le Conseil d'administration de la BEI a adopté la **version révisée de la politique de transparence du Groupe BEI** le 17 novembre 2021. La politique révisée repose toujours sur les principes directeurs de l'ouverture, de la préservation de la confiance et de la protection des informations sensibles, ainsi que sur la volonté d'écoute et de dialogue. Elle demeure aussi pleinement conforme aux exigences de transparence de l'UE et aux meilleures pratiques internationales qui concernent le Groupe BEI, lequel publie sur ses sites internet les rapports annuels sur la mise en œuvre de ladite politique.

Responsabilité institutionnelle

En 2021, le Groupe BEI a procédé à un nombre record de **consultations publiques** sur des politiques clés. Outre la consultation sur la version révisée de la politique de transparence du Groupe BEI, des consultations publiques sur le cadre de durabilité environnementale et sociale (CDES) ont lieu actuellement. À la suite des 13 séminaires de consultation avec les parties prenantes externes organisés en ligne en juin et juillet 2021, le nouveau cadre devrait être soumis au Conseil d'administration lors de sa réunion de février 2022. La consultation publique sur la révision de la politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports a recueilli un nombre important de contributions des parties prenantes et la politique devrait être présentée au Conseil d'administration de la BEI début 2022.

Ces consultations publiques suivent un processus considéré comme une bonne pratique et contribuent à améliorer la qualité des politiques de la Banque, tout en **renforçant la responsabilité du Groupe BEI** à l'égard des citoyens de l'UE. La Banque continue de bénéficier des meilleures notes de sa catégorie auprès des grandes **agences de notation de la durabilité**. Elle reste pleinement déterminée à être à l'avant-garde de la publication d'informations en matière de durabilité. En 2021, la Banque a publié son premier rapport en tant que soutien officiel du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat. Ce rapport complète la série existante de publications d'informations en matière de durabilité que la Banque fait paraître chaque année. En font partie, entre autres, le rapport phare du Groupe sur la durabilité, les éléments d'information établis conformément aux cadres définis par l'organisation internationale de normalisation Global Reporting Initiative et par le conseil des normes comptables de développement durable, ainsi que le rapport sur l'empreinte carbone du Groupe. La BEI continuera d'accorder toute son importance à la publication de ce type d'informations qui lui permettent de communiquer sur ses performances en matière de durabilité.

7. Tableau des indicateurs du Groupe BEI

Ce tableau comprend les nouveaux indicateurs du Groupe BEI qui sont présentés dans le Plan d'activité du Groupe BEI pour la première fois. Les indicateurs à l'échelle de la Banque sont présentés dans la section suivante.

Tableau A – Indicateurs du Groupe BEI

	Unité	2019	2020	2021	2022
INDICATEURS RELATIFS À L'IMPACT ET À L'ADDITIONNALITÉ					
1 Signatures du Groupe (ressources propres et ressources de tiers)	Mrd EUR	72,2	76,9	94,9	69,1
- BEI – Activité au sein de l'UE ⁽¹⁾	Mrd EUR	55,4	57,0	57,9	51,2
- BEI Monde	Mrd EUR	7,9	9,3	7,5	9,6
- FEI	Mrd EUR	10,2	12,9	30,5	10,3
2 Décaissements du Groupe	Mrd EUR	s.o.	s.o.	44,8	44,7-51,9
3 Objectifs de politique publique du Groupe					
- Innovation, transformation numérique et capital humain	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	20,3
- Financement des PME et des ETI	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	19,1
- Villes et régions durables	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	13,9
- Énergies durables et ressources naturelles	Mrd EUR	s.o.	s.o.	s.o.	17,8
Cohésion économique et sociale et convergence de l'UE – en % des signatures du Groupe	%	s.o.	s.o.	s.o.	39,7%
Action en faveur du climat et durabilité environnementale – en % des signatures du Groupe	%	s.o.	s.o.	s.o.	35,8%
4 Nombre total de nouvelles missions de conseil	Nombre	390	370	331	310
- BEI – Activité au sein de l'UE	Nombre	280	318	285	250
- BEI Monde	Nombre	110	52	46	40
- FEI	Nombre	s.o.	s.o.	s.o.	20
5 Nombre d'opérations du Groupe bénéficiant de services de conseil	Nombre	78	76	54	70
6 Impact macroéconomique des activités du Groupe BEI en Europe (indicateur statistique)					
Impact économique sur l'emploi – à court terme (après 5 ans)	Nbre (milliers)	1 140	1 030	1 500	s.o.
- à long terme (après 20 ans)		700	590	750	s.o.
Impact économique sur le PIB – à court terme (après 5 ans)	%	1,1%	1,1%	1,7%	s.o.
- à long terme (après 20 ans)		0,8%	0,8%	1,0%	s.o.
INDICATEURS RELATIFS À LA VIABILITÉ FINANCIÈRE					
7 Programme d'emprunt de la BEI pour les activités du Groupe	Mrd EUR	50,3	70,0	55,3	45,0
INDICATEURS RELATIFS À « NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »					
8 Mise en œuvre des plans d'action de l'AI à l'échelle du Groupe	%	s.o.	s.o.	62	65
9 Mise en œuvre des recommandations de l'IG à l'échelle du Groupe	%	73	62	85	65
10 Diversité et inclusion à l'échelle du Groupe (pour intégration dans le Plan d'activité 2023-2025)	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11 ETP du Groupe (indicateur statistique)					
- Cadres	Nombre	2 662	2 735	3 015	s.o.
- Fonctions d'exécution	Nombre	777	688	750	s.o.

(1) Toutes les activités de la BEI à l'intérieur de l'UE et dans les pays tiers en dehors du périmètre de BEI Monde.

8. Tableaux des indicateurs et statistiques de la BEI

Tableau B – Indicateurs de résultat de la BEI

	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2022-2024
INDICATEURS RELATIFS À L'IMPACT ET À L'ADDITIONNALITÉ								
1 Signatures de la BEI (ressources propres)	Mrd EUR	61,9	64,7	54,3	58,5	63,0	67,5	63,0
- BEI – Activité au sein de l'UE ⁽¹⁾	Mrd EUR	54,9	56,5	47,8	49,0	53,0	57,0	53,0
- BEI Monde	Mrd EUR	7,0	8,2	6,4	9,5	10,0	10,5	10,0
2 Décaissements de la BEI (ressources propres)	Mrd EUR	47,5	56,9	40,4	42,7 - 54,0	42,1 - 50,1	45,1 - 53,0	43,3 - 51,0
- BEI – Activité au sein de l'UE	Mrd EUR	43,7	51,5	35,0	38,3 - 44,7	38,0 - 45,3	40,5 - 47,6	38,9 - 45,8
- BEI Monde	Mrd EUR	3,8	5,4	5,5	4,4 - 5,1	4,1 - 5,0	4,6 - 5,5	4,4 - 5,2
3 Signatures de la BEI (ressources propres) par objectif de politique publique⁽²⁾								
Innovation, transformation numérique et capital humain	Mrd EUR	15,9	17,8	16,7	17,1	18,5	19,8	18,5
- BEI – Activité au sein de l'UE	Mrd EUR	15,7	16,9	15,4	15,0	16,2	17,4	16,2
- BEI Monde	Mrd EUR	0,2	0,9	1,3	2,1	2,3	2,4	2,3
Financement des PME et des ETI	Mrd EUR	15,9	19,0	9,6	12,3	13,2	14,2	13,2
- BEI – Activité au sein de l'UE	Mrd EUR	14,2	15,8	7,9	10,0	10,8	11,6	10,8
- BEI Monde	Mrd EUR	1,7	3,2	1,8	2,3	2,4	2,5	2,4
Villes et régions durables	Mrd EUR	14,7	14,6	13,7	13,9	15,0	16,0	15,0
- BEI – Activité au sein de l'UE	Mrd EUR	12,4	12,4	12,0	11,0	11,9	12,8	11,9
- BEI Monde	Mrd EUR	2,2	2,2	1,7	2,9	3,1	3,2	3,1
Énergies durables et ressources naturelles	Mrd EUR	13,2	13,2	14,3	15,2	16,4	17,5	16,4
- BEI – Activité au sein de l'UE	Mrd EUR	11,3	11,3	12,6	13,0	14,1	15,1	14,1
- BEI Monde	Mrd EUR	1,9	1,9	1,7	2,2	2,3	2,4	2,3
Cohésion économique et sociale et convergence de l'UE – en % des signatures de la BEI (ressources propres)	%	29,4%	34,5%	41,5%	40,0%	42,0%	44,0%	42,0%
- orientation initiale pour les régions moins développées	%				20%	21%	22%	21%
Action en faveur du climat et durabilité environnementale – en % des signatures de la BEI (ressources propres)	%	31,1%	37,3%	51,0%	39,0%	43,0%	47,0%	43,0%
4 PIR du cadre MAI ayant trait à la valeur ajoutée de la BEI								
Premier pilier – Stratégie								
- BEI – Activité au sein de l'UE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
- BEI Monde	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
Deuxième pilier – Qualité et résultats du projet								
- BEI	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
- BEI Monde	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
Troisième pilier – Contribution de la BEI								
- BEI	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
- BEI Monde	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne
INDICATEURS RELATIFS À LA VIABILITÉ FINANCIÈRE								
5 Rendement des fonds propres moins rendement notionnel des fonds propres	%	2,4	1,7	2,4	1,5	1,3	1,4	1,4
6 Coefficient d'exploitation⁽³⁾	%	31,4	37,8	38,9	37,3	40,8	42,1	40,1
INDICATEURS RELATIFS À « NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »								
7 Mise en œuvre des plans d'action de l'AI	%	74	63	62	65	65	65	65
8 Mise en œuvre des recommandations de l'IG	%	73	62	85	65	65	65	65

⁽¹⁾ Toutes les activités de la BEI à l'intérieur de l'UE et dans les pays tiers en dehors du périmètre de BEI Monde.

⁽²⁾ Les orientations des OPP sont toutes assorties de la fourchette de variation associée aux orientations concernant le volume total des nouvelles signatures de prêt. Les rapports officiels au titre du nouveau cadre relatif aux OPP ont débuté en 2021. Les résultats pour 2019 et 2020 ont été présentés selon l'ancien cadre des OPP et une correspondance est établie avec la structure des nouveaux OPP aux fins du présent tableau.

⁽³⁾ L'objectif de coefficient d'exploitation annuel est calculé sur la base des coûts budgétisés. Les coûts non budgétisés pris en compte dans les calculs ex post, notamment l'amortissement du déficit actuariel au titre des régimes de retraite et d'assurance maladie et d'autres provisions, sont exclus de l'objectif.

Tableau C – Indicateurs de suivi de la BEI

		Unité	2019	2020	2021	2022
INDICATEURS RELATIFS À L'IMPACT ET À L'ADDITIONNALITÉ						
1	Activités à plus haut risque de la BEI	Mrd EUR	1,5	0,5	2,8	10,7
	- BEI – Activité au sein de l'UE ⁽¹⁾	Mrd EUR	1,1	0,3	2,4	7,7
	- BEI Monde	Mrd EUR	0,4	0,2	0,4	3,0
2	Activités de la BEI au titre de mandats	Mrd EUR	19,0	22,5	9,2	13,1
	- BEI – Activité au sein de l'UE	Mrd EUR	13,5	14,9	4,4	8,2
	- BEI Monde	Mrd EUR	6,3	7,6	4,8	4,9
3	Signatures du FEI au titre de mandats BEI⁽²⁾	Mrd EUR	1,1	3,0	1,6	2,4
	- Mandat ressources en capital-risque	Mrd EUR	1,1	1,2	0,9	0,9
4	Coût d'investissement total estimé des projets de la BEI bénéficiant de nouvelles missions de conseil	Mrd EUR	40	35	40	35
INDICATEURS RELATIFS À « NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »						
5	Diversité et inclusion					
	<i>Femmes à des postes d'encadrement supérieur (fonctions SC/8&9 et C/7)</i>	%	30	29	30	S.O.
	<i>Femmes au grade D/6</i>	%	33	35	35	S.O.
	<i>Femmes au grade E/5</i>	%	42	42	43	S.O.

⁽¹⁾ Toutes les activités de la BEI à l'intérieur de l'UE et dans les pays tiers en dehors du périmètre de BEI Monde.

⁽²⁾ Y compris RCR, fonds d'infrastructure et accord de niveau de services de la BEI.

Tableau D – Statistiques de la BEI

	Unité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
IMPACT ET ADDITIONNALITÉ												
Opérations approuvées (ressources propres)												
Nombre d'opérations approuvées	Nombre	323	364	421	451	419	453	516	446	436	496	275
Volume des opérations approuvées	Mrd EUR	53	62	77	90	94	74	83	62	57	50	46
Nombre d'opérations signées (ressources propres)												
Nombre de décaissements	Nombre	1969	1826	1969	2169	2356	2362	2 468	3 028	3 148	2 807	2 578
Montant moyen du projet	Mio EUR	142	133	146	157	177	144	132	114	113	124	131
Pourcentage de nouvelles contreparties	%	s.o.	42	42	46	49	52	57	56	53	47	42
Opérations BEI signées au titre de mandats (ressources de tiers) ⁽²⁾	Mio EUR	988	984	706	843	661	525	1037	1 342	1 357	1 466	11 090
VIABILITÉ FINANCIÈRE												
Stock de prêts non décaissés												
	Mrd EUR	87	82	95	101	106	113	114	108	115	116	123
Bilan												
- Portefeuille de prêts	Mrd EUR	395	413	428	449	457	455	454	450	447	445	433
- Emprunts à moyen et long terme	Mrd EUR	382	412	422	437	453	449	430	445	438	425	440
- Total de la trésorerie	Mrd EUR	19	38	55	40	44	47	46	65	61	58	66
Encours brut des prêts dépréciés individuellement en % des prêts signés	%	0,08	0,25	0	0	0,28	0,27	0,24	0,28	0,32	0,30	0,27
« NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »												
Total ETP												
	Nombre	1 880	1 912	2 037	2 179	2 431	2 765	3 081	3 296	3 439	3 423	3 638
- Cadres		1344	1369	1469	1584	1785	2047	2316	2 522	2 662	2 735	2 937
- Fonctions d'exécution		536	543	568	595	646	718	765	774	777	688	701
Nombre d'allégations recevables reçues par l'IG (dont Mécanisme de traitement des plaintes et CPPM)												
	Nombre	141	145	149	164	163	204	251	278	288	233	219
- Nouvelles plaintes recevables reçues par le Mécanisme de traitement des plaintes et par le CPPM ⁽³⁾		46	52	57	48	49	84	102	94	60	50	45
- Nouvelles allégations de manœuvres interdites reçues par la division Enquêtes sur les fraudes		95	93	92	116	114	120	149	184	228	183	174
Nombre de plans d'action à haut risque de l'AI ouverts												
	Nombre	14	7	7	12	8	25	14,0	33,0	21,0	20,0	36,0
Cybersécurité – % des principaux indicateurs de risque situés dans des limites acceptables												
	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	11,0	50,0	66,0	100,0	100,0
Solutions informatiques pour l'activité : continuité contre changement												
Changement	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	14	22,0	23,0	29,0	18,0
Continuité	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	86	78,0	77,0	71,0	82,0
Bâtiments : continuité contre changement												
Changement	%	27,5	16,2	38,8	41	42,3	22,2	8,6	6,0	4,0	7,0	11,0
Continuité	%	72,5	83,8	61,2	59,0	57,7	77,8	91,4	94,0	96,0	93,0	89,0

⁽¹⁾ Veuillez noter qu'il est possible que les chiffres diffèrent de ceux publiés dans les rapports sur les résultats de fin d'exercice en raison d'ajustements apportés aux opérations après la fin de l'exercice (par exemple restructurations, annulations, augmentation des montants des prêts).

⁽²⁾ Les ressources de tiers comprennent les ressources au titre du Fonds de garantie européen (EGF) depuis 2020.

⁽³⁾ Mécanisme de traitement des plaintes et CPPM = Comité chargé du traitement des plaintes concernant la passation des marchés (depuis septembre 2020).

Glossaire et acronymes

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AELE	Association européenne de libre-échange
AI	Audit interne
BCE	Banque centrale européenne
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BMD	Banques multilatérales de développement
CCE	Cour des comptes européenne
CDES	Cadre de durabilité environnementale et sociale
CFP	Cadre financier pluriannuel
COP 26	26 ^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CPPM	Comité chargé du traitement des plaintes concernant la passation des marchés
EaSI TA	Assistance technique au titre du programme pour l'emploi et l'innovation sociale
EDGE	Dividendes économiques pour l'égalité hommes-femmes
EGF	Fonds de garantie européen en réponse au COVID-19
EIBIS	Enquête du Groupe BEI sur l'investissement et le financement de l'investissement
ELENA	Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux
ESG	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
ETI	Entreprise de taille intermédiaire ; entreprise qui, par son effectif et son chiffre d'affaires, se situe entre la PME (selon la définition de l'UE, c.-à-d. comptant moins de 250 employés) et la grande entreprise
FEDD+	Fonds européen pour le développement durable Plus
FEI	Fonds européen d'investissement
FEIS	Fonds européen pour les investissements stratégiques
IFD	Instruments financiers décentralisés
IG	Inspection générale
InnovFin	Financement européen de l'innovation
InvestEU	Programme mis en œuvre entre 2021 et 2027, qui réunit sous une seule structure les multiples instruments financiers de l'UE actuellement disponibles pour soutenir les investissements dans l'UE
IVDCI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
Jaspers	Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes
JNC	Juridiction non conforme
LBC-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LGBTIQ	Communauté des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer
MAI	Mesure de l'additionnalité et de l'impact
MIE	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe
Next Generation EU	Instrument de relance d'urgence de 750 milliards d'EUR destiné à remédier aux dommages économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie de COVID-19
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCR	Obligations climatiquement responsables
ODD	Objectifs de développement durable
OpDD	Obligations pour le développement durable
OPP	Les quatre objectifs de politique publique fondamentaux : Innovation, transformation numérique et capital humain ; Villes et régions durables ; Énergies durables et ressources naturelles ; et Financement des PME et des ETI
Pays candidats	Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Turquie

Pays candidats potentiels	Bosnie-Herzégovine, Kosovo (sous RCSNU 1244)
Pays en phase de préadhésion	Désigne collectivement les pays candidats et candidats potentiels
Pays voisins et pays partenaires	Pays méditerranéens (hors Turquie), Europe orientale, Caucase du Sud, Russie, pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer, République d'Afrique du Sud et pays d'Asie et d'Amérique latine
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
SSA	Emprunteurs souverains, supranationaux et agences
SURE	Instrument de soutien à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence

Plan d'activité 2022-2024 du Groupe BEI



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE



Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org